



Comité Subrégional
de l'Emploi et de la Formation

Tournai-Ath-Lessines
Mouscron-Comines



**Les résidents de France travaillant en Hainaut et en Flandre occidentale :
Qui sont-ils ? Où travaillent-ils ? Quels emplois occupent-ils ?**



Wallonie

L'Union européenne et la Wallonie
investissent dans votre avenir

Mars 2011

Table des matières

<u>I. Préambule</u>	4
<u>1. L'étude des flux frontaliers français : quels enjeux et quels objectifs ?</u>	5
<u>2. Les sources de données disponibles</u>	5
<u>2.1. Les données de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI)</u>	5
<u>2.2. Les données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE – France)</u>	6
<u>2.3. Les données de l'Office national de sécurité sociale (ONSS)</u>	6
<u>3. Quelles données traiter ?</u>	7
<u>4. Exploitation des données ONSS : ressources et limites</u>	8
<u>4.1. L'imputation au siège d'exploitation</u>	8
<u>4.2. Les données relatives à l'intérim</u>	8
<u>II. Les données traitées dans l'étude</u>	9
<u>1. L'emploi frontalier français en 2008 (source : ONSS)</u>	9
<u>1.1. La localisation</u>	9
<u>1.2. La répartition selon le genre par arrondissement</u>	10
<u>1.3. Les communes les plus impactées par les flux France-Belgique</u>	10
<u>1.4. Les secteurs d'activité</u>	11
<u>1.5. L'emploi intérimaire</u>	12
<u>2. Le poids de l'emploi frontalier sur les marchés d'emploi locaux en 2008 (source : ONSS)</u>	13
<u>2.1. La Wallonie picarde</u>	13
<u>2.2. L'arrondissement de Tournai</u>	14
<u>2.3. L'arrondissement d'Ath</u>	15
<u>2.4. L'arrondissement de Mouscron</u>	16
<u>2.5. L'arrondissement de Charleroi</u>	17
<u>2.6. L'arrondissement de Mons</u>	18
<u>2.7. L'arrondissement d'Ypres</u>	19
<u>2.8. L'arrondissement de Courtrai</u>	20
<u>2.9. L'arrondissement de Roulers</u>	21
<u>2.10. L'arrondissement de Tielt</u>	22
<u>2.11. L'arrondissement de Furnes</u>	23
<u>3. L'évolution de l'emploi frontalier de 2006 à 2008 (source : ONSS)</u>	26
<u>4. Le profil des travailleurs frontaliers en 2006 (source : INSEE)</u>	27
<u>4.1. La répartition des frontaliers selon l'âge</u>	27
<u>4.2. La répartition des frontaliers selon le type de contrat de travail et le temps de travail</u>	28
<u>4.3. La répartition des frontaliers selon le diplôme</u>	30
<u>4.4. La répartition des frontaliers selon la nationalité</u>	31
<u>4.5. La répartition des frontaliers selon la catégorie sociale</u>	32
<u>4.6. La répartition des flux frontaliers selon l'origine géographique</u>	33
<u>4.7. Synthèse</u>	33
<u>5. L'évolution de 1999 à 2006 des frontaliers français (source : INSEE)</u>	34
<u>5.1. La répartition des frontaliers français par territoire en 1999 et 2006</u>	34
<u>5.2. Le profil du travailleur frontalier en Belgique en 1999 et 2006</u>	35
<u>5.3. Le profil du travailleur frontalier sur l'arrondissement de Tournai en 1999 et 2006</u>	37
<u>5.4. Le profil du travailleur frontalier sur l'arrondissement de Mouscron en 1999 et 2006</u>	39
<u>5.5. Le profil du travailleur frontalier sur l'arrondissement de Mons en 1999 et 2006</u>	41
<u>5.6. Le profil du travailleur frontalier sur l'arrondissement de Courtrai en 1999 et 2006</u>	43
<u>5.7. Le profil du travailleur frontalier sur l'arrondissement d'Ypres en 1999 et 2006</u>	44

6. Conclusions	45
6.1. Réflexion sur les logiques pouvant amener des personnes à se positionner comme transfrontalier	45
6.1.1. Le revenu des travailleurs	45
6.1.2. Les zones urbaines transfrontalières	45
6.1.3. Les activités économiques et le marché de l'emploi	45
6.1.4. Les pénuries en qualification	46
6.1.5. Les Français suivant leur scolarité dans la zone frontalière	46
6.1.6. L'implantation de Belges de l'autre côté de la frontière	46
6.1.7. La présence du service de placement spécialisé dans l'emploi frontalier	46
6.1.8. Les législations de chômage	46
6.2. Réflexions complémentaires	47
6.2.1. Notion de travailleur frontalier	47
6.2.2. L'Eurométropole Lille - Kortrijk - Tournai : un bassin de vie et d'emploi	47
6.2.3. Les obstacles à lever	47
6.2.4. L'évolution du nombre de travailleurs et du profil des frontaliers belges occupés en France	48
7. Synthèse de l'étude	49

I. Préambule

Cette analyse est le fruit de la collaboration des Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation de la Wallonie picarde avec l'EuresChannel. Ce présent document vise à compléter les analyses des flux frontaliers telles que celle réalisée par l'INSEE¹. L'étude porte sur le territoire de compétence de l'EuresChannel, soit le Hainaut, la Flandre occidentale et le Nord Pas-de-Calais.

Les données traitées dans ce document concernent les flux frontaliers dans le cadre des déplacements domicile- travail de la France vers la Belgique. Nous parlerons donc :

- soit des personnes résidant en France (ou dans le Nord-Pas-de-Calais selon les sources, *cf. infra*) et travaillant dans les provinces belges de Flandre occidentale et de Hainaut,
- soit de postes salariés d'établissements installés dans les provinces belges de Flandre occidentale et de Hainaut, occupés par des travailleurs résidant en France.

En 1964, les Etats belges et français avaient conclu une convention qui stipulait que les travailleurs habitant dans les communes frontalières étaient imposés dans leur pays de résidence.

Cette situation a été particulièrement favorable aux frontaliers français car ils étaient imposés en France.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant qui met en partie fin à cette situation. Aujourd'hui, les frontaliers sont imposés dans le pays où ils exercent leur profession. Les personnes qui exerçaient avant une activité de l'autre côté de la frontière continueront à bénéficier du statut antérieur pendant une période de 25 ans.

Nouvelle réglementation quant au statut fiscal de frontalier d'application depuis le 17 décembre 2009

Le 12 décembre 2008, un nouvel avenant a été signé tendant à modifier la réglementation du statut fiscal des frontaliers et remplaçant celui de 2007.

Les points les plus importants du protocole additionnel relatif aux travailleurs frontaliers sont:

- Les rémunérations perçues à compter du 1er janvier 2007 au titre d'une activité salariée exercée dans la zone frontalière française par des personnes ayant leur foyer permanent d'habitation dans la zone frontalière belge sont imposables en France.
- Au cours des années 2009 à 2011, les travailleurs, ayant leur foyer permanent d'habitation en zone frontalière française, et exerçant leur activité salariée en zone frontalière belge, pourront bénéficier du statut fiscal de frontalier pour autant qu'ils n'exercent pas leur activité salariée plus de 30 jours par année hors de la zone frontalière. Ce régime n'est pas d'application aux travailleurs ayant leur habitation en Belgique au 31 décembre 2008.

Les frontaliers ayant au 31 décembre 2011 droit au régime conserveront leur statut fiscal de frontalier pour une période de 22 ans, à compter du 1er janvier 2012, pour autant qu'ils maintiennent leur foyer permanent en zone frontalière française, qu'ils continuent à exercer leur activité salariée en zone frontalière belge et qu'ils ne sortent pas plus de 30 jours par année civile de la zone frontalière dans l'exercice de leur activité.

Source : <http://www.eureschannel.org>.

¹ Voir notamment : INSEE Nord-Pas-de-Calais, *L'emploi frontalier vers la Belgique progresse et se diversifie, Les Pages de Profils*, N°65, Décembre 2009

1. L'étude des flux frontaliers français : quels enjeux et quels objectifs ?

Les flux frontaliers franco-belges et belgo-français font partie de la vie des communes de Wallonie picarde et particulièrement de celles jouxtant la frontière. Des années durant, une part non négligeable de belges passait la frontière pour travailler dans les industries textiles du Nord ou dans les fermes de Picardie et d'ailleurs. Des flux inverses ont cru à partir des années 70 pour s'égaliser vers 1985. Par la suite, nous avons constaté une croissance des français occupés en Belgique et une stagnation des frontaliers belges.

Si pendant longtemps les flux de population étaient sévèrement contrôlés, à partir de 1992, l'abolition des barrières douanières a répondu à une volonté de l'Europe de favoriser les échanges à tous niveaux.

La création de l'Eurométropole nous amène à considérer Lille – Tournai – Courtrai comme un espace de vie, de commerce et de travail.

Des bonnes intentions à la réalité, la route est encore longue. Ainsi, en matière d'emploi, il existe aujourd'hui de nombreux obstacles à la création d'un marché équilibré. Jusqu'il y a peu, la convention de 1964, qui permettait aux travailleurs frontaliers de dépendre fiscalement du pays de leur résidence, avantageait fortement les travailleurs résidant en France. Bon nombre de belges l'ont compris puisqu'un travailleur sur sept résidant en France, occupé en Belgique était de nationalité belge. Cela a engendré une réelle concurrence entre ces travailleurs et les résidents belges sur la zone frontalière.

Cette législation n'est plus en vigueur aujourd'hui pour les nouveaux frontaliers. Pourtant, il existe toujours de sensibles différences salariales. Tant pour les uns que pour les autres, passer la frontière pour le travail engendre des risques de ne pas bénéficier des mêmes avantages que la population locale.

Aujourd'hui, la volonté des décideurs politiques et des acteurs du territoire est de renforcer les échanges et les flux sur la zone de l'Eurométropole. Il nous paraît évident que les législations devront s'adapter à cette volonté.

Nous pouvons espérer ainsi, qu'à l'avenir les chiffres nous montrent une croissance des flux de part et d'autre de la frontière, que ce soit de et vers des communes françaises mais également entre la Flandre occidentale et la Wallonie picarde. La présente étude vise à servir de base pour permettre de suivre l'évolution des flux durant les années à venir, tenant compte de la nouvelle législation.

2. Les sources de données disponibles

Le C.S.E.F. du Hainaut occidental puis les C.S.E.F. de Tournai-Ath-Lessines et Mouscron-Comines travaillent depuis leur création (1991) sur les flux frontaliers. Dans leurs missions, les Comités subrégionaux se doivent de connaître et d'analyser leur marché de l'emploi. En Wallonie picarde, il est évident que les flux frontaliers influent de manière importante la régulation du marché du travail.

A cet effet, plusieurs sources de données existent aujourd'hui mais cela c'est de l'histoire récente.

2.1. Les données de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI)

L'INAMI publie annuellement (et nous avons, en son temps, travaillé sur des flux annuels à partir de 1972) des chiffres sur les résidents belges occupés en France et les résidents français occupés en Belgique. L'INAMI établit des chiffres sur base de l'inscription obligatoire des travailleurs qui sont sous statut frontalier (dans un sens comme dans l'autre). En effet, tout travailleur occupé en Belgique doit avoir une couverture en matière de maladie invalidité. Cette inscription s'opère auprès d'un organisme mutualiste qui fournit les données à l'INAMI.

Les données nous donnent une indication sur :

- le nombre de personnes entrant et sortant par arrondissement,
- l'âge et le genre des personnes,
- le statut indépendant et salarié.

Ces données peuvent être croisées.

Cette source de données nous a permis de voir l'importance des flux et de mettre en exergue globalement les pôles d'entrée et de sortie.

Nous avons exploité ces données jusqu'à la moitié des années 90. A partir de cette période, le redéploiement des deux principaux organismes mutuellistes sur le territoire a complètement faussé les chiffres déclinés par arrondissement. Les mutuelles envoient à l'INAMI des données globales imputées sur l'arrondissement du siège social de leur fédération.

L'intérêt des données INAMI réside aujourd'hui dans la seule évaluation globale des frontaliers entrant et sortant de Belgique (pour autant que tous les frontaliers s'inscrivent ou indiquent qu'ils sont occupés outre-frontière).

2.2. Les données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE – France)

Début des années 2000, l'INSEE a publié différents cahiers suite au recensement décennal. Parmi ceux-ci figurait un volet important sur les franco-belges avec notamment un zoom sur la zone Nord Pas-de-Calais – Belgique.

Cette source de données n'est pas administrative comme celle de l'INAMI mais est le résultat d'une enquête exhaustive auprès de la population.

Cette publication nous apportait des données sur l'origine et la destination des travailleurs entrant en Belgique, sur l'âge et le genre, sur le statut, la formation, l'activité et le métier exercé.

Sur cette base et en complément aux données de l'INAMI, le C.S.E.F. du Hainaut occidental a réalisé pour l'EuresChannel une première étude approfondie des flux frontaliers en 2000.

L'INSEE a décidé durant la dernière décennie d'assurer un recensement permanent en interrogeant annuellement un tiers de sa population. Ce qui nous amène à disposer des données complètes sur trois ans. Un premier recensement en 2006 a fait l'objet d'une publication en 2010. Ce recensement est globalement basé sur le même canevas que le précédent. L'INSEE est aujourd'hui en capacité d'actualiser annuellement les flux français sortant vers la Belgique.

2.3. Les données de l'Office national de sécurité sociale (ONSS)

L'ONSS gère la perception des cotisations sociales des travailleurs salariés en Belgique. De ce fait, l'Office dispose d'une base de données reprenant l'ensemble de ces travailleurs suivant une déclinaison fine des secteurs d'activité, du lieu d'exercice de l'activité et du lieu de résidence du travailleur.

Aujourd'hui, le référentiel de codification, c'est le numéro de registre national de la personne. Les travailleurs résidant à l'étranger font l'objet d'une codification « bis » ce qui permet de distinguer précisément les « entrants » français par arrondissement et par commune. Les premières données disponibles concernent 2006.

3. Quelles données traiter ?

D'abord, relevons que pour les résidents belges sortant, la seule source disponible est l'INAMI. Ce qui veut dire que nous ne pouvons que globalement exploiter le nombre de travailleurs belges occupés en France. Il en est de même pour les travailleurs indépendants. Par contre, au niveau de la population salariée, les chiffres disponibles proviennent aujourd'hui de trois sources.

- L'INAMI mais uniquement exploitable au niveau de l'état fédéral.
- L'ONSS et l'INSEE fournissent par contre des données précises par arrondissement et par commune.

Les sources françaises sont plus riches car elles permettent aussi d'identifier le lieu de résidence et fournissent des informations sur les niveaux de formation et les professions exercées.

Mais peut-on aisément comparer les données ONSS et INSEE ?

Si nous prenons comme année de référence celle de 2006 (seule année où il est possible de comparer les deux sources de données), le nombre de travailleurs frontaliers français comptabilisé est de :

- Pour le Hainaut : 13472 (source ONSS), 11479 (source INSEE), soit une différence de 1993 unités
- Pour la Flandre occidentale : 8172 (source ONSS), 6381 (source INSEE), soit une différence de 1791 unités.

La différence entre ces nombres totaux comptabilisés n'est pas anodine. Comment travailler dès lors ?

Afin de comprendre cette différence, il est nécessaire de bien cerner chacune des sources de données et d'en saisir les limites.

Les données de l'ONSS représentent une situation administrative à un moment donné. Les données concernent des postes de travail qui représentent des temps pleins ou partiels. Dans les chiffres susmentionnés, les intérimaires ont été exclus. Par définition, le nombre de postes de travail est supérieur au nombre de travailleurs occupés puisqu'un travailleur peut occuper plusieurs postes (cumul de postes à temps partiel).

Une autre limite des données ONSS concerne la répartition des travailleurs occupés dans une entreprise à sièges multiples. Bien que les employeurs soient invités à indiquer les lieux de travail de leurs employés, il y a lieu de constater que, dans les faits, cette règle n'est pas respectée par tous. Dès lors, une partie de ces travailleurs est répartie au hasard. Dans le cas qui nous occupe cela concerne 1132 travailleurs pour le Hainaut et 263 travailleurs pour la Flandre occidentale (intérimaires exclus).

Les données issues de l'enquête INSEE se basent sur le déclaratif de travailleurs qui ont fourni des informations étalées dans le temps. Tout porte à croire que les données factuelles basées sur une situation administrative sont les plus proches de la réalité.

Il est à noter que les données de l'ONSS ne distinguent pas l'origine géographique du travailleur résident français (contrairement aux données de l'INSEE qui se limitent strictement aux résidents des deux départements). Ainsi, l'arrondissement de Charleroi peut connaître des flux venant de la Champagne-Ardenne.

Nous opterons donc ici prioritairement pour l'exploitation des données sources de l'ONSS. Nous prendrons cependant en compte les données de l'INSEE pour les champs sur lesquels l'ONSS ne nous fournit pas d'information.

4. Exploitation des données ONSS : ressources et limites

4.1. L'imputation au siège d'exploitation

Tableau 1.

Travailleurs frontaliers français (Source: ONSS - 2008 - Données en fin de trimestre)				
	Travailleurs occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Nombre total d'intérimaires	Travailleurs occupés affectés à un lieu de travail "au hasard" (données avec intérimaires)	Part des travailleurs occupés affectés à un lieu de travail "au hasard"
Hainaut	17.168	853	2.557	14,89%
Arr. Ath	611	26	114	18,66%
Arr. Mouscron	4.834	383	504	10,43%
Arr. Tournai	4.160	195	590	14,18%
Arr. Charleroi	2.183	98	289	13,24%
Arr. Mons	3.284	87	393	11,97%
Autres arrondissements	2.096	64	667	31,82%
Flandre occidentale	11.136	1.367	2.127	19,10%
Arr. Ypres	2.066	315	225	10,89%
Arr. Courtrai	4.673	579	631	13,50%
Arr. Roulers	1.564	264	603	38,55%
Arr. Tielt	1.359	14	354	26,05%
Arr. Furnes	1.032	139	141	13,66%
Autres arrondissements	442	56	173	39,14%
Total des 2 Provinces	28.304	2.220	4.684	16,55%

La deuxième colonne du tableau 1 reprend le nombre de postes de travail recensés par arrondissement le 31 décembre 2008. Il s'agit bien de l'ensemble des personnes sous contrat salarié à cette date, y compris les intérimaires.

La quatrième colonne indique le nombre de postes de travail affectés au hasard pour l'arrondissement. Cela nécessite des explications complémentaires.

Parmi les employeurs belges, nous distinguons deux catégories, à savoir, ceux qui ont un seul siège d'exploitation et ceux qui en ont plusieurs. Si la très grande majorité des employeurs ont un siège unique, un tiers des travailleurs en Belgique sont occupés par une société à sièges multiples.

Tout employeur est dans l'obligation de répertorier à l'ONSS tous les travailleurs occupés. Il doit également préciser le lieu de travail effectif. Premier problème, une série de travailleurs sont mobiles (chantiers, déplacements très fréquents, détachements de longue durée, ...). Ces travailleurs sont répertoriés au siège social de l'entreprise. Deuxième problème: certains employeurs n'indiquent pas précisément le lieu de travail. Afin de pallier ce manque d'informations, les agents de l'ONSS contactent individuellement les entreprises pour obtenir ces précisions. Malgré cela, il reste un certain nombre de travailleurs non affectés à un lieu de travail précis.

Dans le cadre de cette étude, l'ONSS nous a fourni des données sur l'importance de ces postes de travail non distribués géographiquement. Dans les faits, l'organisme affecte le lieu de travail de ces personnes suivant une logique de proximité géographique. Bien évidemment, l'affectation au hasard correspond en bonne partie à la réalité.

4.2. Les données relatives à l'intérim

L'employeur d'un travailleur intérimaire, c'est l'agence intérim. Il n'existe pas de données locales relatives à l'affectation des travailleurs intérimaires. Ces travailleurs sont intégrés dans la catégorie N « Activités de services administratifs et de soutien ».

Les chiffres de l'ONSS correspondent au nombre de postes de travail au 31 décembre. Il est évident que le nombre de travailleurs sous ce contrat fluctue de jour en jour. Cette date n'est pas anodine dans le dénombrement de ces travailleurs. Cela concernerait, en 2008, dans les deux provinces, 2220 travailleurs, soit 7.8% de l'emploi total.

II. Les données traitées dans l'étude

Comme nous le signalions ci-dessus, nous allons traiter principalement les données de l'ONSS. Nous analyserons les chiffres de 2008. Cette source de données sera exploitée pour la ventilation des flux d'entrée par territoire et par secteur d'activité.

Nous exploiterons aussi les données de la sécurité sociale belge pour traiter de l'impact des flux frontaliers sur l'emploi local.

Nous y ajouterons un volet sur l'évolution de 2006 à 2008.

Les données de l'INSEE seront aussi prises en compte (recensement 2006) car cette source nous fournit des informations que la source belge ne nous donne pas. Il nous semble que même si le chiffre global est sujet à caution, les tendances en pourcentages gardent toute leur pertinence. Rappelons qu'il s'agit ici des travailleurs français habitant la Région du Nord Pas-de-Calais et exerçant une profession en Belgique (Hainaut et Flandre occidentale).

L'évolution de 1999 à 2006 n'est possible qu'avec les données de l'INSEE. Il nous semble une fois encore que cette source d'information est globalement intéressante.

1. L'emploi frontalier français en 2008 (source : ONSS)

1.1. La localisation

Tableau 2.

Répartition des travailleurs frontaliers français selon le territoire (Source: ONSS - 2008 - Données en fin de trimestre)			
	Travailleurs occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Part du territoire dans le total général	Part des travailleurs frontaliers dans l'emploi local
Hainaut	17.168	60,66%	4,75%
Arr. Ath	611	2,16%	3,31%
Arr. Mouscron	4.834	17,08%	19,17%
Arr. Tournai	4.160	14,70%	9,00%
Arr. Charleroi	2.183	7,71%	1,66%
Arr. Mons	3.284	11,60%	4,85%
Autres arrondissements	2.096	7,41%	0,61%
Flandre occidentale	11.136	39,34%	2,74%
Arr. Ypres	2.066	7,30%	6,24%
Arr. Courtrai	4.673	16,51%	4,18%
Arr. Roulers	1.564	5,53%	2,69%
Arr. Tielt	1.359	4,80%	4,36%
Arr. Furnes	1.032	3,65%	5,87%
Autres arrondissements	442	1,56%	0,11%
Total des 2 Provinces	28.304	100,00%	3,69%

Le tableau 2 montre que les flux dominants concernent la province de Hainaut qui accueille 60,7% des flux. Les trois arrondissements de Wallonie picarde accueillent 33,94% de cette population qui réside en France.

Relevons encore que les deux arrondissements dominants sont Mouscron et Courtrai avec respectivement 17.1% et 16.5% du total.

On notera que les chiffres relatifs à la Flandre occidentale sont plus sujets à caution que ceux du Hainaut (la part des travailleurs occupés affectés à un lieu de travail "au hasard" est de 19.1 % en Flandre occidentale contre 14.9% en Hainaut).

1.2. La répartition selon le genre par arrondissement

Tableau 3.

Répartition des travailleurs frontaliers français selon le genre (Source: ONSS - 2008 - Données en fin de trimestre avec intérimaires)				
	Hommes	Femmes	Total	Part des hommes
Hainaut	12.414	4.754	17.168	72,31%
Arr. Ath	486	125	611	79,54%
Arr. Mouscron	3.507	1.327	4.834	72,55%
Arr. Tournai	2.784	1.376	4.160	66,92%
Arr. Charleroi	1.861	322	2.183	85,25%
Arr. Mons	2.248	1.036	3.284	68,45%
Autres arrondissements	1.528	568	2.096	72,90%
Flandre occidentale	8.812	2.324	11.136	79,13%
Arr. Ypres	1.591	475	2.066	77,01%
Arr. Courtrai	3.956	717	4.673	84,66%
Arr. Roulers	1.201	363	1.564	76,79%
Arr. Tielt	1.192	167	1.359	87,71%
Arr. Furnes	583	449	1.032	56,49%
Autres arrondissements	289	153	442	65,38%
Total des 2 Provinces	21.226	7.078	28.304	74,99%

Globalement, 75% des frontaliers sont des hommes. Ce chiffre varie sensiblement d'un arrondissement à l'autre avec 84.7% à Courtrai et 56.5% à Furnes. La répartition au niveau provincial est de 79.1% d'hommes en Flandre occidentale et de 72.3% en province de Hainaut.

Relevons que ces chiffres nous montrent que le recours à la main-d'œuvre frontalière est sélectif puisque ces répartitions ne correspondent pas au reflet du marché du travail local dans les deux provinces concernées (la part des hommes est de 52.7% en Flandre occidentale et de 52.6% en Hainaut).

1.3. Les communes les plus impactées par le flux France-Belgique

Tableau 4.

Travailleurs frontaliers français - Top 10 par commune (Source: ONSS 2008 - Données en fin de trimestre)				
Communes	Travailleurs occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires - Tri décroissant)	Nombre total d'intérimaires	Travailleurs occupés affectés à un lieu de travail "au hasard" (données avec intérimaires)	Part des travailleurs affectés à un lieu de travail "au hasard"
MOUSCRON	3.652	309	363	9,94%
TOURNAI	2.279	172	297	13,03%
CHARLEROI	1.557	83	210	13,49%
MONS	1.446	77	221	15,28%
COMINES-WARNETON	1.182	74	141	11,93%
WAREGEM	975	136	139	14,26%
COURTRAI	924	268	128	13,85%
MENIN	859	170	88	10,24%
YPRES	856	315	112	13,08%
WIELSBEKE	834	0	159	19,06%

Dans le tableau 4, nous avons repris les dix communes des deux provinces qui accueillait le plus de travailleurs résidant en France.

Ce tableau nous montre que les communes dominantes sont hennuyères. Elles occupent les cinq premières places et représentent 58,2% des travailleurs occupés dans le Hainaut. Les cinq communes flamandes du top 10 ne représentent que 39.9% des frontaliers français occupés sur l'ensemble de la Flandre occidentale.

Cette situation est certainement le reflet d'une répartition différente de l'emploi sur le territoire des deux provinces mais il faut tenir compte de la réflexion émise ci-avant concernant la sélectivité du marché de l'emploi ouvert aux travailleurs d'outre-Quévrain.

1.4. Les secteurs d'activité

Les secteurs d'activité sont déclinés suivant la nomenclature européenne des activités économiques (NACE Rev.2)². Elle constitue le cadre de référence pour la production et la diffusion des statistiques.

Tableau 5.

Travailleurs frontaliers français par arrondissement en code Nace 1 (Source: ONSS - 2008 - Données en fin de trimestre avec intérimaires)												
Nace 1	Description	Arr. Ath	Arr. Mouscron	Arr. Tournai	Arr. Charleroi	Arr. Mons	Arr. Ypres	Arr. Courtrai	Arr. Roulers	Arr. Tielt	Arr. Furnes	Total
A	Agriculture, sylviculture et pêche	2	35	27	2	5	28	16	17	3		135
B	Industries extractives			34		3			1			38
C	Industries manufacturières	193	2479	1129	1220	1162	1109	3017	1027	1259	318	12913
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		7	2	29	22	1					61
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1	29	4	17	5	12	18	31	1		118
F	Construction	132	256	244	100	213	84	163	28	10	73	1303
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	55	510	572	134	421	167	406	48	27	105	2445
H	Transports et entreposage	49	279	565	191	161	135	176	110	40	9	1715
I	Hébergement et restauration	2	155	163	8	54	150	81	2	2	275	892
J	Information et communication	1	2	39	20	72	4	9	3			150
K	Activités financières et d'assurance	11	23	126	27	90	1	9	4	1	14	306
L	Activités immobilières		5	5	4	13		1	1		2	31
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8	38	73	60	71	7	23	8		2	290
N	Activités de services administratifs et de soutien	70	465	262	248	142	330	642	278	15	170	2622
O	Administration publique	8	3	12	6	36	1	1			1	68
P	Enseignement	14	52	93	37	143	6	9		1	4	359
Q	Santé humaine et action sociale	57	388	706	61	544	10	46	3		37	1852
R	Arts, spectacles et activités récréatives	3	57	36	9	31	9	23	3		15	186
S	Autres activités de service	4	50	61	10	41	10	33			7	216
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs	1	1	7		1	2					12
U	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux					54						54
	Total	611	4834	4160	2183	3284	2066	4673	1564	1359	1032	25766

Le tableau 5 nous détaille les postes de travail dénombrés par arrondissement et par secteur d'activité.

Tableau 6.

Travailleurs frontaliers français - Poids de chaque secteur dans l'arrondissement (Source: ONSS - 2008 - Données en fin de trimestre avec intérimaires)												
Nace 1	Description	Arr. Ath	Arr. Mouscron	Arr. Tournai	Arr. Charleroi	Arr. Mons	Arr. Ypres	Arr. Courtrai	Arr. Roulers	Arr. Tielt	Arr. Furnes	Total
C	Industries manufacturières	31,59%	51,28%	27,14%	55,89%	35,38%	53,68%	64,56%	65,66%	92,64%	30,81%	50,12%
F	Construction	21,60%	5,30%	5,87%	4,58%	6,49%	4,07%	3,49%	1,79%	0,74%	7,07%	5,06%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	9,00%	10,55%	13,75%	6,14%	12,82%	8,08%	8,69%	3,07%	1,99%	10,17%	9,49%
H	Transports et entreposage	8,02%	5,77%	13,58%	8,75%	4,90%	6,53%	3,77%	7,03%	2,94%	0,87%	6,66%
I	Hébergement et restauration	0,33%	3,21%	3,92%	0,37%	1,64%	7,26%	1,73%	0,13%	0,15%	26,65%	3,46%
N	Activités de services administratifs et de soutien	11,46%	9,62%	6,30%	11,36%	4,32%	15,97%	13,74%	17,77%	1,10%	16,47%	10,18%
Q	Santé humaine et action sociale	9,33%	8,03%	16,97%	2,79%	16,57%	0,48%	0,98%	0,19%	0,00%	3,59%	7,19%
	Autres secteurs	8,67%	6,25%	12,48%	10,12%	17,87%	3,92%	3,04%	4,35%	0,44%	4,36%	7,86%
	Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Dans le tableau 6, afin d'améliorer la visibilité, nous avons mis en exergue, pour chaque arrondissement, les données en pourcentage en prenant le chiffre de l'emploi total comme référence.

Pour une meilleure compréhension, nous nous sommes limités aux secteurs d'activité représentatifs; à savoir ceux qui représentent plus de 5% de l'emploi frontalier total ou qui ont, au moins dans un territoire, une représentation de plus de 10% (comme le secteur « Hébergement et restauration »).

² La nomenclature des activités économiques dans la Communauté Européenne, NACE, est déclinée également en France et en Belgique respectivement sous l'appellation Naf et NACE-Bel. Dans le présent document, nous utiliserons la structure générale en 21 positions et codifiée à l'aide d'une lettre.

Le tableau 6 nous montre que :

- Sur l'ensemble des dix arrondissements concernés, 50,1% des frontaliers français sont occupés dans le secteur « Industries manufacturières ». Dans tous les arrondissements pris en compte, c'est le secteur dominant.
- Les activités des secteurs « Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles » et « Activités de services administratifs et de soutien » représentent un poids cumulé approchant les 20%. Le secteur N «Activités de services administratifs et de soutien» dépasse le seuil des 10% de l'emploi total dans les arrondissements de Charleroi, Ath, Courtrai, Furnes, Roulers et Ypres.
- L'arrondissement de Mouscron est majoritairement occupé par des travailleurs exerçant leur activité dans deux secteurs : « Industries manufacturières » et « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles ».
- L'arrondissement de Tournai est occupé de manière significative par des travailleurs exerçant leur activité dans quatre secteurs : « Industries manufacturières », « Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles », « Transport et entreposage» et « Santé et action sociale ».
- L'arrondissement de Tielt concentre les travailleurs frontaliers dans un seul secteur : « Industries manufacturières ».
- La majorité des territoires occupent plus de 10% des travailleurs dans trois secteurs.

Ce tableau nous conforte dans l'idée que le marché de l'emploi ouvert aux travailleurs frontaliers est sélectif et s'adresse prioritairement au secteur manufacturier, dans lequel il existe des tensions sur tous les marchés de l'emploi locaux.

Tableau 7.

Travailleurs frontaliers français - Poids de chaque territoire dans la répartition de l'emploi sectoriel (Source: ONSS - 2008 - Données en fin de trimestre avec intérimaires)												
Nace 1	Description	Arr. Ath	Arr. Mouscron	Arr. Tournai	Arr. Charleroi	Arr. Mons	Arr. Ypres	Arr. Courtrai	Arr. Roulers	Arr. Tielt	Arr. Furnes	Total
C	Industries manufacturières	1,49%	19,20%	8,74%	9,45%	9,00%	8,59%	23,36%	7,95%	9,75%	2,46%	100,00%
F	Construction	10,13%	19,65%	18,73%	7,67%	16,35%	6,45%	12,51%	2,15%	0,77%	5,60%	100,00%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	2,25%	20,86%	23,39%	5,48%	17,22%	6,83%	16,61%	1,96%	1,10%	4,29%	100,00%
H	Transports et entreposage	2,86%	16,27%	32,94%	11,14%	9,39%	7,87%	10,26%	6,41%	2,33%	0,52%	100,00%
I	Hébergement et restauration	0,22%	17,38%	18,27%	0,90%	6,05%	16,82%	9,08%	0,22%	0,22%	30,83%	100,00%
N	Activités de services administratifs et de soutien	2,67%	17,73%	9,99%	9,46%	5,42%	12,59%	24,49%	10,60%	0,57%	6,48%	100,00%
Q	Santé humaine et action sociale	3,08%	20,95%	38,12%	3,29%	29,37%	0,54%	2,48%	0,16%	0,00%	2,00%	100,00%
	Total	2,37%	18,76%	16,15%	8,47%	12,75%	8,02%	18,14%	6,07%	5,27%	4,01%	100,00%

Dans le tableau 7, nous avons réalisé le même exercice, mais en prenant cette fois le poids de chaque territoire dans la répartition de l'emploi sectoriel.

Celui-ci nous indique que :

- A Mouscron, le poids de l'arrondissement dans tous les secteurs dépasse les 15%.
- A Tournai, la répartition de l'emploi est aussi significative dans tous les secteurs retenus avec une dominance, comme à Mons, du secteur « Santé et action sociale ».
- Furnes connaît une situation particulière : un tiers des frontaliers travaillant dans le secteur « Hébergement et restauration » y sont occupés.
- L'arrondissement de Courtrai a un taux d'emploi frontalier significatif dans six secteurs sur sept.

1.5. L'emploi intérimaire

Comme relevé ci-dessus, l'intérim est repris en code NACE sous la rubrique N «Activités de services administratifs et de soutien ». Pour les besoins de l'étude, l'ONSS nous a fourni, par ailleurs, le nombre de postes de travail intérimaire répertoriés le 31/12/2008.

Tableau 8.

Nombre d'intérimaires frontaliers français par arrondissement (Source: ONSS - 2008 - Données en fin de trimestre)												
Nace 1	Description	Arr. Ath	Arr. Mouscron	Arr. Tournai	Arr. Charleroi	Arr. Mons	Arr. Ypres	Arr. Courtrai	Arr. Roulers	Arr. Tielt	Arr. Furnes	Total
N	Activités de services administratifs et de soutien	70	465	262	248	142	330	642	278	15	170	2622
	Nombre d'intérimaires	26	383	195	98	87	315	579	264	14	139	2100
	Part des intérimaires dans le secteur N	37,14%	82,37%	74,43%	39,52%	61,27%	95,45%	90,19%	94,96%	93,33%	81,76%	80,09%

Dans le tableau 8, nous avons mis en exergue, par arrondissement, le poids de l'intérim dans la catégorie N « Activités de services administratifs et de soutien ». Globalement, 80% de l'emploi de cette catégorie concerne l'intérim, mais nous voyons aussi que les variations en pourcentages sont très nettes suivant les arrondissements.

Pour les arrondissements néerlandophones, ce poids excède les 90% (à l'exception de Furnes) alors qu'en Hainaut, la fourchette varie de 37.1% à 82.4%. Ce qui nous donne une répartition de l'emploi intérimaire de 37.6% pour les cinq arrondissements du Hainaut et de 62.4% pour les arrondissements de Flandre occidentale.

Ces chiffres sont le reflet de deux situations. D'une part, une représentation plus forte de l'industrie manufacturière (plus grande consommatrice d'agents intérimaires) sur les arrondissements de Flandre occidentale (52.1%) que sur ceux du Hainaut (47.9%). D'autre part, le recours à l'intérim en Flandre est traditionnellement plus élevé qu'en Wallonie.

2. Le poids de l'emploi frontalier sur les marchés d'emploi locaux en 2008 (source : ONSS)

Pour traiter ce point, nous avons choisi de présenter les données par code NACE et par arrondissement ou territoire en ne détaillant que les sept secteurs pour lesquels nous dénombrons un emploi frontalier significatif.

Pour chaque territoire, nous mettons en exergue, par un premier tableau, la part des emplois occupés par des résidents français dans l'ensemble des postes de travail (tableaux 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29).

Ensuite, dans un second tableau, nous comparons la répartition sectorielle des postes de travail occupés par les frontaliers avec la même répartition de l'emploi local total (tableaux 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30).

En conclusion de cette partie de l'étude, nous reprendrons quelques éléments d'analyse sectorielle.

2.1. La Wallonie picarde

Le territoire est ici constitué des trois arrondissements Tournai, Ath et Mouscron et des communes de Lessines, Silly et Enghien.

Tableau 9.

Part des emplois occupés par des frontaliers français sur la Wallonie picarde (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)				
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Postes de travail	Part des frontaliers français dans les postes de travail
C	Industries manufacturières	3827	16396	23,34%
F	Construction	634	6144	10,32%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	1141	11532	9,89%
H	Transports et entreposage	897	6428	13,95%
I	Hébergement et restauration	320	2549	12,55%
N	Activités de services administratifs et de soutien	801	5077	15,78%
Q	Santé humaine et action sociale	1155	18526	6,23%
	Autres secteurs	883	31014	2,85%
	Total	9658	97666	9,89%

Le tableau 9 nous montre que globalement près de 10% des postes de travail sont occupés par des frontaliers français. Ce chiffre passe à près de 23% pour le secteur manufacturier.

Relevons encore que cinq secteurs ont un emploi frontalier situé entre 9% et 16%. Le secteur « Santé humaine et action sociale » a une part plus faible.

Tableau 10.

Répartition sectorielle des travailleurs frontaliers et des postes de travail salarié sur la Wallonie picarde (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)					
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Part des travailleurs frontaliers	Postes de travail	Part des postes de travail
C	Industries manufacturières	3827	39,63%	16396	16,79%
F	Construction	634	6,56%	6144	6,29%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	1141	11,81%	11532	11,81%
H	Transports et entreposage	897	9,29%	6428	6,58%
I	Hébergement et restauration	320	3,31%	2549	2,61%
N	Activités de services administratifs et de soutien	801	8,29%	5077	5,20%
Q	Santé humaine et action sociale	1155	11,96%	18526	18,97%
	Autres secteurs	883	9,14%	31014	31,76%
	Total	9658	100,00%	97666	100,00%

Le tableau 10 nous montre une surreprésentation de l'emploi frontalier français dans les secteurs « Industries manufacturières » et « Activités de services administratifs et de soutien ». Le tableau montre que l'emploi frontalier est confiné de manière significative dans un nombre restreint de secteurs puisque moins de 10% de l'emploi frontalier concerne les secteurs non repris dans le tableau alors que ceux-ci représentent près d'un tiers de l'emploi local.

2.2. L'arrondissement de Tournai

Tableau 11.

Part des emplois occupés par des frontaliers français sur l'arrondissement de Tournai (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)				
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Postes de travail	Part des frontaliers français dans les postes de travail
C	Industries manufacturières	1129	5083	22,21%
F	Construction	244	2516	9,70%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	572	5476	10,45%
H	Transports et entreposage	565	3130	18,05%
I	Hébergement et restauration	163	1310	12,44%
N	Activités de services administratifs et de soutien	262	2056	12,74%
Q	Santé humaine et action sociale	706	10508	6,72%
	Autres secteurs	519	16147	3,21%
	Total	4160	46226	9,00%

Globalement, 9% des postes de travail sont occupés par des frontaliers français. De même qu'en Wallonie picarde, ce chiffre est beaucoup plus élevé pour le secteur manufacturier (22%).

De manière générale, la part de frontaliers français dans les postes de travail des différents secteurs d'activité est relativement la même que celle observée pour la Wallonie picarde. On remarque une différence pour le secteur « Hébergement et restauration » qui a une part de frontaliers français plus importante dans l'arrondissement de Tournai (18%) qu'en Wallonie picarde (14%).

Tableau 12.

Répartition sectorielle des travailleurs frontaliers et des postes de travail salarié sur l'arrondissement de Tournai (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)					
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Part des travailleurs frontaliers	Postes de travail	Part des postes de travail
C	Industries manufacturières	1129	27,14%	5083	11,00%
F	Construction	244	5,87%	2516	5,44%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	572	13,75%	5476	11,85%
H	Transports et entreposage	565	13,58%	3130	6,77%
I	Hébergement et restauration	163	3,92%	1310	2,83%
N	Activités de services administratifs et de soutien	262	6,30%	2056	4,45%
Q	Santé humaine et action sociale	706	16,97%	10508	22,73%
	Autres secteurs	519	12,48%	16147	34,93%
	Total	4160	100,00%	46226	100,00%

Comme pour la Wallonie picarde, on constate à Tournai, une surreprésentation de l'emploi frontalier français dans le secteur « Industries manufacturières ». On peut également observer, à Tournai, une surreprésentation de l'emploi frontalier français dans le secteur « Transports et entreposage ».

2.3. L'arrondissement d'Ath

Tableau 13

Part des emplois occupés par des frontaliers français sur l'arrondissement d'Ath (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)				
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Postes de travail	Part des frontaliers français dans les postes de travail
C	Industries manufacturières	193	2398	8,05%
F	Construction	132	1822	7,24%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	55	2067	2,66%
H	Transports et entreposage	49	1777	2,76%
I	Hébergement et restauration	2	294	0,68%
N	Activités de services administratifs et de soutien	70	1103	6,35%
Q	Santé humaine et action sociale	57	3142	1,81%
	Autres secteurs	53	5880	0,90%
	Total	611	18483	3,31%

Tableau 14

Répartition sectorielle des travailleurs frontaliers et des postes de travail salarié sur l'arrondissement d'Ath (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)					
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Part des travailleurs frontaliers	Postes de travail	Part des postes de travail
C	Industries manufacturières	193	31,59%	2398	12,97%
F	Construction	132	21,60%	1822	9,86%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	55	9,00%	2067	11,18%
H	Transports et entreposage	49	8,02%	1777	9,61%
I	Hébergement et restauration	2	0,33%	294	1,59%
N	Activités de services administratifs et de soutien	70	11,46%	1103	5,97%
Q	Santé humaine et action sociale	57	9,33%	3142	17,00%
	Autres secteurs	53	8,67%	5880	31,81%
	Total	611	100,00%	18483	100,00%

L'emploi frontalier sur cet arrondissement est plus limité. Deux secteurs émergent : « Industries manufacturières » et « Construction ». Notons qu'une fois encore, l'emploi frontalier dans ces secteurs est relativement plus important que le poids de l'emploi local de ces mêmes secteurs. Mais l'impact général de l'emploi frontalier sur l'emploi local est nettement moins marqué que sur les deux autres arrondissements de Wallonie picarde.

2.4. L'arrondissement de Mouscron

Tableau 15

Part des emplois occupés par des frontaliers français sur l'arrondissement de Mouscron (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)				
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Postes de travail	Part des frontaliers français dans les postes de travail
C	Industries manufacturières	2479	6971	35,56%
F	Construction	256	1406	18,21%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	510	2879	17,71%
H	Transports et entreposage	279	1122	24,87%
I	Hébergement et restauration	155	842	18,41%
N	Activités de services administratifs et de soutien	465	1518	30,63%
Q	Santé humaine et action sociale	388	3928	9,88%
	Autres secteurs	302	6548	4,61%
	Total	4834	25214	19,17%

Tableau 16

Répartition sectorielle des travailleurs frontaliers et des postes de travail salarié sur l'arrondissement de Mouscron (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)					
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Part des travailleurs frontaliers	Postes de travail	Part des postes de travail
C	Industries manufacturières	2479	51,28%	6971	27,65%
F	Construction	256	5,30%	1406	5,58%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	510	10,55%	2879	11,42%
H	Transports et entreposage	279	5,77%	1122	4,45%
I	Hébergement et restauration	155	3,21%	842	3,34%
N	Activités de services administratifs et de soutien	465	9,62%	1518	6,02%
Q	Santé humaine et action sociale	388	8,03%	3928	15,58%
	Autres secteurs	302	6,25%	6548	25,97%
	Total	4834	100,00%	25214	100,00%

L'arrondissement de Mouscron est l'arrondissement de Wallonie picarde le plus concerné par l'emploi frontalier français puisque 19% de ses postes de travail sont occupés par des frontaliers français. L'Industrie manufacturière a d'ailleurs plus d'un tiers de ses postes de travail occupés par des frontaliers français.

Notons que le secteur « Santé humaine et action sociale », qui est globalement peu concerné par l'emploi frontalier français en Wallonie picarde (3% des postes de travail), est également touché par l'emploi frontalier français à Mouscron (presque 10% des postes de travail).

Bien qu'à Mouscron l'emploi soit fortement concentré dans le secteur « Industries manufacturières », cette concentration est davantage marquée pour l'emploi frontalier français puisque plus de la moitié de celui-ci concerne ce secteur.

On observe donc, à Mouscron, un confinement plus important de l'emploi frontalier français dans un très petit nombre de secteurs : « Industries manufacturières », « Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » et « Activités de services administratifs et de soutien ».

2.5. L'arrondissement de Charleroi

Tableau 17

Part des emplois occupés par des frontaliers français sur l'arrondissement de Charleroi (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)				
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Postes de travail	Part des frontaliers français dans les postes de travail
C	Industries manufacturières	1220	25443	4,80%
F	Construction	100	8513	1,17%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	134	15391	0,87%
H	Transports et entreposage	191	9184	2,08%
I	Hébergement et restauration	8	2051	0,39%
N	Activités de services administratifs et de soutien	248	9034	2,75%
Q	Santé humaine et action sociale	61	21130	0,29%
	Autres secteurs	221	40985	0,54%
	Total	2183	131731	1,66%

Tableau 18

Répartition sectorielle des travailleurs frontaliers et des postes de travail salarié sur l'arrondissement de Charleroi (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)					
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Part des travailleurs frontaliers	Postes de travail	Part des postes de travail
C	Industries manufacturières	1220	55,89%	25443	19,31%
F	Construction	100	4,58%	8513	6,46%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	134	6,14%	15391	11,68%
H	Transports et entreposage	191	8,75%	9184	6,97%
I	Hébergement et restauration	8	0,37%	2051	1,56%
N	Activités de services administratifs et de soutien	248	11,36%	9034	6,86%
Q	Santé humaine et action sociale	61	2,79%	21130	16,04%
	Autres secteurs	221	10,12%	40985	31,11%
	Total	2183	100,00%	131731	100,00%

L'arrondissement de Charleroi est faiblement impacté par l'emploi frontalier : la part des emplois occupés par des travailleurs transfrontaliers y est seulement de 1,7%. C'est au sein de l'industrie manufacturière qu'ils sont proportionnellement les plus nombreux : ils y représentent 4,8% des postes de travail.

Deux tiers des frontaliers occupent donc un emploi soit dans le secteur « Industries manufacturières » (55,9%) soit dans le secteur des « Activités administratives et de soutien » (11,4%). Rappelons qu'au sein de ce secteur on retrouve les activités intérimaires dont l'industrie est un important client.

2.6. L'arrondissement de Mons

Tableau 19

Part des emplois occupés par des frontaliers français sur l'arrondissement de Mons (Source: ONSS 2008 - Données 4e trimestre)				
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Postes de travail	Part des frontaliers français dans les postes de travail
C	Industries manufacturières	1162	7098	16,37%
F	Construction	213	3504	6,08%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	421	7226	5,83%
H	Transports et entreposage	161	2786	5,78%
I	Hébergement et restauration	54	1353	3,99%
N	Activités de services administratifs et de soutien	142	3252	4,37%
Q	Santé humaine et action sociale	544	12660	4,30%
	Autres secteurs	587	29827	1,97%
	Total	3284	67706	4,85%

Tableau 20

Répartition sectorielle des travailleurs frontaliers et des postes de travail salarié sur l'arrondissement de Mons (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)					
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Part des travailleurs frontaliers	Postes de travail	Part des postes de travail
C	Industries manufacturières	1162	35,38%	7098	10,48%
F	Construction	213	6,49%	3504	5,18%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	421	12,82%	7226	10,67%
H	Transports et entreposage	161	4,90%	2786	4,11%
I	Hébergement et restauration	54	1,64%	1353	2,00%
N	Activités de services administratifs et de soutien	142	4,32%	3252	4,80%
Q	Santé humaine et action sociale	544	16,57%	12660	18,70%
	Autres secteurs	587	17,87%	29827	44,05%
	Total	3284	100,00%	67706	100,00%

Un poste de travail sur vingt (4,9%) de l'arrondissement de Mons est occupé par des résidents de France. C'est au sein du secteur des « Industries manufacturières » qu'ils occupent le plus de postes : 16,37% des emplois y sont occupés par des frontaliers.

Les travailleurs frontaliers se répartissent essentiellement dans trois secteurs : 35,4% des frontaliers sont occupés dans le secteur « Industries manufacturières », 16,6% dans le secteur « Santé humaine et action sociale » et 12,8% dans celui du « Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles ».

2.7. L'arrondissement d'Ypres

Tableau 21

Part des emplois occupés par des frontaliers français sur l'arrondissement d'Ypres (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)				
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Postes de travail	Part des frontaliers français dans les postes de travail
C	Industries manufacturières	1109	8709	12,73%
F	Construction	84	2375	3,54%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	167	3079	5,42%
H	Transports et entreposage	135	1485	9,09%
I	Hébergement et restauration	150	1099	13,65%
N	Activités de services administratifs et de soutien	330	2128	15,51%
Q	Santé humaine et action sociale	10	6190	0,16%
	Autres secteurs	81	8032	1,01%
	Total	2066	33097	6,24%

Tableau 22

Répartition sectorielle des travailleurs frontaliers et des postes de travail salarié sur l'arrondissement d'Ypres (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)					
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Part des travailleurs frontaliers	Postes de travail	Part des postes de travail
C	Industries manufacturières	1109	53,68%	8709	26,31%
F	Construction	84	4,07%	2375	7,18%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	167	8,08%	3079	9,30%
H	Transports et entreposage	135	6,53%	1485	4,49%
I	Hébergement et restauration	150	7,26%	1099	3,32%
N	Activités de services administratifs et de soutien	330	15,97%	2128	6,43%
Q	Santé humaine et action sociale	10	0,48%	6190	18,70%
	Autres secteurs	81	3,92%	8032	24,27%
	Total	2066	100,00%	33097	100,00%

La part des frontaliers au sein des emplois locaux d'Ypres est de 6,2%. Les secteurs où l'on retrouve proportionnellement le plus de travailleurs frontaliers sont : « Activités de services administratifs et de soutien » (dont l'intérim), « Hébergement et restauration » et « Industries manufacturières » (respectivement 15,5%, 13,7%, 12,7%).

Une bonne moitié des effectifs transfrontaliers (53,7%) est occupée dans l'industrie et 16,0% dans le secteur « Activités de services administratifs et de soutien ». Tout comme Roulers, Courtrai et Mouscron, Ypres abrite pas mal d'emplois industriels. Il est donc normal que s'y retrouve une majeure partie des frontaliers. Toutefois, le secteur est surreprésenté au sein des frontaliers par rapport à la part qu'il représente dans l'emploi total.

2.8. L'arrondissement de Courtrai

Tableau 23

Part des emplois occupés par des frontaliers français sur l'arrondissement de Courtrai (Source: ONSS 2008 - Données 4e trimestre)				
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Postes de travail	Part des frontaliers français dans les postes de travail
C	Industries manufacturières	3017	28820	10,47%
F	Construction	163	8243	1,98%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	406	14402	2,82%
H	Transports et entreposage	176	4679	3,76%
I	Hébergement et restauration	81	2702	3,00%
N	Activités de services administratifs et de soutien	642	6802	9,44%
Q	Santé humaine et action sociale	46	18962	0,24%
	Autres secteurs	142	27225	0,52%
	Total	4673	111835	4,18%

Tableau 24.

Répartition sectorielle des travailleurs frontaliers et des postes de travail salarié sur l'arrondissement de Courtrai (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)					
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Part des travailleurs frontaliers	Postes de travail	Part des postes de travail
C	Industries manufacturières	3017	64,56%	28820	25,77%
F	Construction	163	3,49%	8243	7,37%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	406	8,69%	14402	12,88%
H	Transports et entreposage	176	3,77%	4679	4,18%
I	Hébergement et restauration	81	1,73%	2702	2,42%
N	Activités de services administratifs et de soutien	642	13,74%	6802	6,08%
Q	Santé humaine et action sociale	46	0,98%	18962	16,96%
	Autres secteurs	142	3,04%	27225	24,34%
	Total	4673	100,00%	111835	100,00%

Un emploi sur vingt est occupé par un frontalier. Deux secteurs sont plus concernés : « Industries manufacturières » et « Activités de services administratifs et de soutien » (respectivement 10,5% et 9,4%).

Les _ des frontaliers se retrouvent dans ces deux secteurs. Tout comme Roulers, Ypres et Mouscron, Courtrai abrite pas mal d'emplois industriels. Il est donc normal que s'y retrouve une majeure partie des frontaliers. Toutefois, ces secteurs sont surreprésentés au sein des frontaliers par rapport à la part qu'ils représentent dans l'emploi total.

2.9. L'arrondissement de Roulers

Tableau 25.

Part des emplois occupés par des frontaliers français sur l'arrondissement de Roulers (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)				
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Postes de travail	Part des frontaliers français dans les postes de travail
C	Industries manufacturières	1027	15416	6,66%
F	Construction	28	4299	0,65%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	48	6844	0,70%
H	Transports et entreposage	110	2495	4,41%
I	Hébergement et restauration	2	1105	0,18%
N	Activités de services administratifs et de soutien	278	4553	6,11%
Q	Santé humaine et action sociale	3	10312	0,03%
	Autres secteurs	68	13125	0,52%
	Total	1564	58149	2,69%

Tableau 26.

Répartition sectorielle des travailleurs frontaliers et des postes de travail salarié sur l'arrondissement de Roulers (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)					
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Part des travailleurs frontaliers	Postes de travail	Part des postes de travail
C	Industries manufacturières	1027	65,66%	15416	26,51%
F	Construction	28	1,79%	4299	7,39%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	48	3,07%	6844	11,77%
H	Transports et entreposage	110	7,03%	2495	4,29%
I	Hébergement et restauration	2	0,13%	1105	1,90%
N	Activités de services administratifs et de soutien	278	17,77%	4553	7,83%
Q	Santé humaine et action sociale	3	0,19%	10312	17,73%
	Autres secteurs	68	4,35%	13125	22,57%
	Total	1564	100,00%	58149	100,00%

Avec 2,7% de l'emploi occupé par des résidents de France, Roulers est faiblement impacté par le phénomène du travail frontalier. C'est au sein des secteurs « Industries manufacturières » et « Activités de services administratifs et de soutien » que les travailleurs frontaliers occupent une part plus importante de l'emploi.

Ces deux secteurs occupent d'ailleurs huit frontaliers sur dix. Tout comme Ypres, Courtrai et Mouscron, Roulers abrite pas mal d'emplois industriels. Il est donc normal que s'y retrouve une majeure partie des frontaliers. Toutefois ces secteurs sont surreprésentés au sein des frontaliers par rapport à la part qu'ils représentent dans l'emploi total.

2.10. L'arrondissement de Tielt

Tableau 27

Part des emplois occupés par des frontaliers français sur l'arrondissement de Tielt (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)				
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Postes de travail	Part des frontaliers français dans les postes de travail
C	Industries manufacturières	1259	13911	9,05%
F	Construction	10	2679	0,37%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	27	3069	0,88%
H	Transports et entreposage	40	1388	2,88%
I	Hébergement et restauration	2	289	0,69%
N	Activités de services administratifs et de soutien	15	1220	1,23%
Q	Santé humaine et action sociale		3393	0,00%
	Autres secteurs	6	5240	0,11%
	Total	1359	31189	4,36%

Tableau 28

Répartition sectorielle des travailleurs frontaliers et des postes de travail salarié sur l'arrondissement de Tielt (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)					
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Part des travailleurs frontaliers	Postes de travail	Part des postes de travail
C	Industries manufacturières	1259	92,64%	13911	44,60%
F	Construction	10	0,74%	2679	8,59%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	27	1,99%	3069	9,84%
H	Transports et entreposage	40	2,94%	1388	4,45%
I	Hébergement et restauration	2	0,15%	289	0,93%
N	Activités de services administratifs et de soutien	15	1,10%	1220	3,91%
Q	Santé humaine et action sociale		0,00%	3393	10,88%
	Autres secteurs	6	0,44%	5240	16,80%
	Total	1359	100,00%	31189	100,00%

La part de l'emploi local occupée par les frontaliers est de 4,4%. Dans le secteur « Industries manufacturières », un poste de travail salarié sur dix est occupé par un résident de France.

L'arrondissement de Tielt est un arrondissement très fortement industrialisé, davantage que Mouscron, Ypres, Roulers et Courtrai. Ce secteur emploie la quasi totalité des travailleurs frontaliers.

2.11. L'arrondissement de Furnes

Tableau 29

Part des emplois occupés par des frontaliers français sur l'arrondissement de Furnes (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)				
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Postes de travail	Part des frontaliers français dans les postes de travail
C	Industries manufacturières	318	1923	16,54%
F	Construction	73	997	7,32%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	105	2230	4,71%
H	Transports et entreposage	9	385	2,34%
I	Hébergement et restauration	275	1678	16,39%
N	Activités de services administratifs et de soutien	170	891	19,08%
Q	Santé humaine et action sociale	37	3186	1,16%
	Autres secteurs	45	6276	0,72%
	Total	1032	17566	5,87%

Tableau 30

Répartition sectorielle des travailleurs frontaliers et des postes de travail salarié sur l'arrondissement de Furnes (Source: ONSS - 2008 - Données 4e trimestre)					
Nace1	Description	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Part des travailleurs frontaliers	Postes de travail	Part des postes de travail
C	Industries manufacturières	318	30,81%	1923	10,95%
F	Construction	73	7,07%	997	5,68%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	105	10,17%	2230	12,69%
H	Transports et entreposage	9	0,87%	385	2,19%
I	Hébergement et restauration	275	26,65%	1678	9,55%
N	Activités de services administratifs et de soutien	170	16,47%	891	5,07%
Q	Santé humaine et action sociale	37	3,59%	3186	18,14%
	Autres secteurs	45	4,36%	6276	35,73%
	Total	1032	100,00%	17566	100,00%

A Furnes, où 5,9% des postes sont occupés par des résidents de France, trois secteurs sont particulièrement concernés par l'emploi frontalier. Outre les secteurs « Industries manufacturières » et « Activités de services administratifs et de soutien » qui comptent respectivement 16,54% et 19,08% de postes occupés par des résidents de France, le secteur « Hébergement et de la restauration » est également concerné; 16,39% de ses postes de travail salarié sont occupés par des travailleurs habitant de l'autre côté de la frontière.

La majeure partie des travailleurs frontaliers se répartissent dans les secteurs suivants, en ordre d'importance : « Industries manufacturières » (30,8%), « Hébergement et restauration » (26,7%) et « Activités de services administratifs et de soutien » (16,5%).

2.12. Conclusions

2.12.1. Les industries manufacturières

Tableau 31

Zoom sur les secteurs "Industries manufacturières" et "Activités de services administratifs et de soutien" (Source: ONSS - 2008 - Données en fin de trimestre)			
	Part des postes de travail du secteur "Industries manufacturières" dans le total des postes de travail du territoire (en %)	Part de l'emploi frontalier dans les postes de travail - Secteur "Industries manufacturières" (en %)	Part de l'emploi frontalier dans les postes de travail - Secteur "Activités de services administratifs et de soutien" (en %)
Arr. Ath	12,97	8,05	6,35
Arr. Mouscron	27,65	35,56	30,63
Arr. Tournai	11,00	22,21	12,74
Arr. Charleroi	19,31	4,80	2,75
Arr. Mons	10,48	16,37	4,37
Arr. Courtrai	25,77	10,47	9,44
Arr. Furnes	10,95	16,54	19,08
Arr. Roulers	26,51	6,66	6,11
Arr. Tielt	44,60	9,05	1,23
Arr. Ypres	26,31	12,73	15,51

Afin d'avoir des éléments de comparaison, nous avons confectionné le tableau 31. Celui-ci reprend, par arrondissements, les secteurs « Industries manufacturières » et « Activités de services administratifs et de soutien ». Nous y avons repris le poids de l'emploi industriel sur le marché de l'emploi local et le pourcentage de l'emploi frontalier dans les postes de travail locaux pour ces deux secteurs.

Ce tableau fait apparaître quelques éléments importants :

- Dans la partie wallonne du territoire pris en compte, l'emploi industriel représente de 27,7% à 10,5% de l'emploi total. Mouscron se singularise des autres arrondissements par un taux d'emploi industriel nettement supérieur.
- En Flandre, le poids de l'emploi manufacturier est toujours supérieur à 20%, sauf dans l'arrondissement de Furnes.
- La part de l'emploi frontalier dans l'emploi manufacturier local est particulièrement élevée à Mouscron, Tournai et dans une moindre mesure à Mons. En Flandre, les chiffres sont globalement moins importants.

Si l'on émet l'hypothèse que, pour une part non négligeable, le recours à la main d'œuvre française est conditionné par des tensions sur le marché du travail, les chiffres nous montrent qu'il serait particulièrement important dans les arrondissements de Mouscron et Tournai. Ces chiffres sont interpellants, tant au niveau de la concurrence de la main d'œuvre française par rapport au travailleur résidant en Belgique, qu'au niveau du fonctionnement des marchés locaux, alors que l'emploi industriel est bien davantage développé dans le nord du pays. Ne peut-on pas mettre ces données en lien avec une relative faiblesse structurelle de la qualification en Wallonie picarde dans les secteurs manufacturiers, et cela, même si les tensions concernent aussi les métiers moins qualifiés ?

- Concernant la catégorie N « Activités de services administratifs et de soutien », le lien avec l'emploi industriel est évident à Mouscron, Tournai et Courtrai. Pour d'autres arrondissements, Furnes et Mons notamment, d'autres variables interviennent.

2.12.2. La construction

La majeure partie de l'emploi frontalier du secteur se situe en Hainaut, et particulièrement dans les arrondissements de Mouscron, Tournai et Mons, mais aussi à Courtrai. Il serait intéressant de mieux cerner les métiers. En effet, en Wallonie picarde, les tensions reconnues concernent, pour l'essentiel, la couverture et le sanitaire.

2.12.3. Le commerce; réparation d'automobiles et de motocycles

Ce secteur est le troisième employant le plus de travailleurs frontaliers français. Le nombre de postes de travail excède les 400 unités à Tournai, Mouscron, Mons et Courtrai.

Le recours à une main d'œuvre outre-frontière est interpellant car, pour l'essentiel, le métier de vendeur ne nécessite pas une longue scolarité et bon nombre de jeunes sortent de nos écoles avec un diplôme ou certificat de vendeur. L'on sait cependant que les exigences de la profession sont importantes, tant au niveau de la connaissance des produits que du savoir-être. La question posée est donc de savoir si les employeurs recourent, de manière relativement massive, à une main d'œuvre frontalière pour des raisons de profils ou pour des raisons économiques.

2.12.4. Transport et entreposage

C'est une activité qui s'est fortement spécialisée ces dernières années. L'exigence d'un fonctionnement en flux tendus avec, en corollaire, une gestion des stocks et des flux très pointue en est la raison.

Cette évolution s'est marquée par l'externalisation, dans la plupart des sociétés, de ce volet d'activités. Cela concerne surtout l'industrie et le commerce mais des secteurs comme la construction ont aussi été amenés à repenser leur mode d'organisation.

Le développement de l'activité logistique a créé de nouveaux métiers et des besoins en qualifications pointues. Il existe à ce jour sur nos territoires respectifs des offres de formation dans le secteur mais encore une fois, il est impossible sur un territoire de la taille du nôtre de développer une offre de qualification concurrentielle à celle qui existe outre-frontière.

2.12.5. L'hébergement et restauration

Ce secteur recrute une population française de manière différenciée selon la localisation. La main d'œuvre française est significative dans les arrondissements de Furnes, Ypres, Mouscron et Tournai. Au niveau des arrondissements flamands on peut mettre ces chiffres en relation avec l'activité touristique et la recherche d'un meilleur accueil de la population française.

A Mouscron, comme il a été dit, l'emploi frontalier est significatif dans beaucoup de secteurs. A Tournai, il y a lieu de mettre en relation ces chiffres avec le développement touristique de la région.

2.12.6. Santé humaine et action sociale

Le recours à des travailleurs français dans ce secteur concerne pour l'essentiel les trois arrondissements hennuyers : Mons, Tournai et Mouscron.

Nous savons que des métiers de la santé tels que celui d'infirmier sont l'objet d'un turnover important. Cela amène des tensions au recrutement, malgré la présence d'écoles spécialisées en Wallonie picarde. Mais il est vrai qu'un nombre important d'élèves qui fréquentent ces centres scolaires résident aux quatre coins de France. Faut-il mettre en lien ces éléments ? Nous le pensons mais ce n'est certainement pas l'explication principale.

3. L'évolution de l'emploi frontalier de 2006 à 2008 (source : ONSS)

Tableau 32

Evolution 2006-2008 des travailleurs frontaliers français par arrondissement (Source: ONSS - Données en fin de trimestre)						
	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)	Intérimaires	Travailleurs frontaliers occupés affectés soit directement, soit au hasard à un lieu de travail (données avec intérimaires)		Intérimaires	
			Chiffres 2008 en V.A.	Chiffres 2008 en V.A.	Evolution 2006-2008 en V.A.	Evolution 2006-2008 en %
Hainaut	17168	853	2.545	17,40%	-298	-25,89%
Arr. Ath	611	26	77	14,42%	11	73,33%
Arr. Mouscron	4.834	383	381	8,56%	-174	-31,24%
Arr. Tournai	4.160	195	623	17,61%	-59	-23,23%
Arr. Charleroi	2.183	98	524	31,59%	-38	-27,94%
Arr. Mons	3.284	87	664	25,34%	-14	-13,86%
Autres arrondissements	2.096	64	276	15,16%	-24	-27,27%
Flandre occidentale	11.136	1.367	1.253	12,68%	-344	-20,11%
Arr. Ypres	2.066	315	244	13,39%	-21	-6,25%
Arr. Courtrai	4.673	579	208	4,66%	-264	-31,32%
Arr. Roulers	1.564	264	279	21,71%	-8	-2,94%
Arr. Tielt	1.359	14	382	39,10%	-13	-48,15%
Arr. Furnes	1.032	139	121	13,28%	32	29,91%
Autres arrondissements	442	56	19	4,49%	-70	-55,56%
Total des 2 Provinces	28.304	2.220	3.798	15,50%	-642	-22,43%

La population résidant en France et travaillant en Hainaut et en Flandre occidentale a crû de 15,5% en 2 ans. Durant cette période, les postes de travail ont crû globalement de 3,2% sur ces territoires.

Cette croissance de l'emploi structurel est en fait plus élevée car, dans le même temps, les postes de travail intérimaires occupés par des français baissaient de 642 unités (soit de 22,4%).

Cette croissance montre une évolution des zones d'attractivité. Ainsi, ce sont les arrondissements de Mons, Tournai et Charleroi qui voient leur attractivité croître ; viennent seulement après Mouscron et Courtrai.

4. Le profil des travailleurs frontaliers en 2006 (source : INSEE)

Nos commentaires dans cette partie se basent sur les chiffres fournis par l'INSEE. En valeur absolue, les données ne correspondent pas précisément aux données ONSS traitées ci-avant. Cependant, comme nous l'indiquons en préambule, les chiffres fournis par l'INSEE nous donnent un éclairage qualitatif qui reste très pertinent concernant le profil des travailleurs frontaliers.

4.1. La répartition des frontaliers selon l'âge

Tableau 33.

La répartition des frontaliers selon l'âge				
	Total	< 30 ans	30 - 49 ans	> 50 ans
	(VA)	(%)	(%)	(%)
Total	19.984	29	59	12
Hainaut	11.479	30	58	12
Arr. Ath	336	30	57	13
Arr. Charleroi	1.008	28	56	16
Arr. Mons	2.081	27	59	14
Arr. Mouscron	4.070	34	58	8
Arr. Soignies	314	28	57	15
Arr. Thuin	680	20	61	19
Arr. Tournai	2.990	30	59	11
Flandre occidentale	6.381	27	62	11
Arr. Ieper	1.326	28	60	12
Arr. Kortrijk	2.805	23	65	12
Arr. Roeselare	816	32	59	9
Arr. Tielt	528	18	72	10
Arr. Veurne	713	36	52	12
Autres arr. Flandre occidentale	193	35	52	13
Autres Provinces Belgique	2.124	25	59	16

Le tableau 33 nous montre que près de 60% des frontaliers ont entre 30 et 49 ans, la seconde tranche d'âge la plus représentée étant celle des moins de 30 ans. Ce qui est frappant dans ce tableau c'est l'importance des moins de 30 ans vu que la population concernée ici est nettement plus réduite que pour la tranche d'âge supérieure. Cette tranche d'âge est plus représentée en Hainaut qu'en Flandre (3 points de pourcentage) ce qui est un indicateur d'une hausse récente de frontaliers. La Wallonie picarde est leader dans l'accueil de jeunes français. L'arrondissement de Mouscron est en tête où un frontalier sur trois a moins de 30 ans.

Soulignons enfin que la population de travailleurs frontaliers français occupés en Belgique est nettement plus jeune que la population belge active occupée.

Tableau 34.

La répartition des frontaliers selon l'âge et le genre										
	Total		< 30 ans		30 - 49 ans		> 50 ans		H	F
	(VA)		%		%		%			
	H	F	H	F	H	F	H	F		
Total	15.326	4.658	27	33	60	57	13	10	100	100
Hainaut	8.389	3.090	29	34	59	56	12	10		
Arr. Ath	264	72	27	39	59	51	14	10		
Arr. Charleroi	915	93	28	28	56	60	16	12		
Arr. Mons	1.383	698	23	35	61	53	16	12		
Arr. Mouscron	2.962	1.107	33	37	59	57	8	6		
Arr. Soignies	275	39	27	///	58	///	15	///		
Arr. Thuin	459	221	20	22	57	68	23	10		
Arr. Tournai	2.132	858	29	34	60	56	11	10		
Flandre occidentale	5.198	1.182	26	30	63	58	11	12		
Arr. Ieper	1.030	297	28	28	61	58	11	14		
Arr. Kortrijk	2.402	402	23	27	65	61	12	12		
Arr. Roeselare	650	166	33	27	57	67	10	6		
Arr. Tielt	482	47	18	///	73	///	9	///		
Arr. Veurne	470	243	34	///	55	47	11	15		
Autres arr. Flandre occidentale	165	28	33	///	53	///	14	///		
Autres Provinces Belgique	1.739	385	27	33	60	57	13	10		

Parmi les 15 326 travailleurs frontaliers masculins (tableau 34), 60% ont entre 30 et 49 ans, 27% ont moins de 30 ans et 13% plus de 50 ans. Les femmes sont relativement plus jeunes avec une part de moins de 30 ans plus élevée et une part de plus de 50 ans moins élevée que celle des hommes.

La population travaillant en province de Hainaut a une part de moins de 30 ans plus élevée qu'en Flandre occidentale. Cette tranche d'âge est aussi plus féminine. Toutefois, les données s'inversent quand il s'agit des 30-49 ans.

4.2. La répartition des frontaliers selon le type de contrat de travail et le temps de travail

Tableau 35.

Répartition des frontaliers selon le type de contrat					
	Total	CDI	CDD	Intérim	Autre
	(VA)	(%)	(%)	(%)	(%)
Total	19.984	81	9	7	3
Hainaut	11.479	81	10	6	3
Arr. Ath	336	86	5	6	3
Arr. Charleroi	1.008	82	11	6	1
Arr. Mons	2.081	81	11	4	4
Arr. Mouscron	4.070	79	9	9	3
Arr. Soignies	314	85	5	6	4
Arr. Thuin	680	85	8	3	4
Arr. Tournai	2.990	82	11	4	3
Flandre occidentale	6.381	83	6	9	2
Arr. Ieper	1.326	78	8	11	3
Arr. Kortrijk	2.805	85	5	8	2
Arr. Roeselare	816	84	5	10	1
Arr. Tielt	528	87	3	10	0
Arr. Veurne	713	77	8	12	3
Autres arr. Flandre occidentale	193	83	///	15	///
Autres Provinces Belgique	2.124	78	12	6	4

Dans le tableau 35, nous constatons que plus de 8 travailleurs frontaliers sur 10 ont un contrat à durée indéterminée.

On peut remarquer aussi l'importance des emplois intérimaires, surtout en Flandre occidentale. En effet, 9 travailleurs frontaliers sur 100 y travaillent dans le secteur intérimaire, alors qu'en province de Hainaut cela ne concerne que 6 travailleurs sur 100. Cette différence s'explique essentiellement par un mode de fonctionnement différent du marché de travail wallon par rapport à celui de la Flandre. Dans cette dernière région, on recourt davantage à l'emploi flexible qu'en Wallonie. Cela s'explique notamment par une plus forte représentation industrielle dans le nord du pays.

Nous constatons de fortes similitudes entre les chiffres de l'arrondissement de Mouscron et ceux de la Flandre occidentale au niveau de l'emploi intérimaire. Ceci s'explique (sans doute) par l'importance de l'emploi industriel à Mouscron et la présence importante d'entreprises d'origine flamande dans l'arrondissement.

Tableau 36.

Répartition des frontaliers selon le type de contrat et le genre												
	Total		CDI		CDD		Intérim		Autre		H	F
	(VA)		(%)		(%)		(%)		(%)			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Total	15.326	4.658	83	76	8	12	7	8	2	3	100	100
Hainaut	8.389	3.090	82	78	9	13	6	5	3	3		
Arr. Ath	264	72	90	74	3	13	4	13	4	0		
Arr. Charleroi	915	93	82	79	11	16	///	///	///	///		
Arr. Mons	1.383	698	82	80	9	14	4	3	5	3		
Arr. Mouscron	2.962	1.107	80	74	8	13	9	10	3	4		
Arr. Soignies	275	39	85	89	6	///	///	///	///	///		
Arr. Thuin	459	221	87	81	5	13	///	///	///	///		
Arr. Tournai	2.132	858	82	83	11	12	5	3	3	3		
Flandre occidentale	5.198	1.182	86	72	5	9	8	16	1	3		
Arr. Ieper	1.030	297	83	64	7	11	9	19	2	6		
Arr. Kortrijk	2.402	402	87	80	5	7	7	11	2	3		
Arr. Roeselare	650	166	87	74	4	12	9	14	0	0		
Arr. Tielt	482	47	90	65	3	0	7	35	0	0		
Arr. Veurne	470	243	81	69	6	12	10	15	3	3		
Autres arr. Flandre occidentale	165	28	88	56	///	///	///	///	///	///		
Autres Provinces Belgique	1.739	385	78	73	11	18	7	6	4	3		

Relevons dans le tableau 36 que les femmes sont proportionnellement moins engagées avec un contrat CDI que les hommes.

Tableau 37.

Répartition des frontaliers selon le temps de travail			
	Total (VA)	Temps plein (%)	Temps partiel (%)
Total	19.984	91	9
Hainaut	11.479	90	10
Arr. Ath	336	95	5
Arr. Charleroi	1.008	97	3
Arr. Mons	2.081	90	10
Arr. Mouscron	4.070	89	11
Arr. Soignies	314	95	5
Arr. Thuin	680	88	12
Arr. Tournai	2.990	88	12
Flandre occidentale	6.381	93	7
Arr. Ieper	1.326	92	8
Arr. Kortrijk	2.805	95	5
Arr. Roeselare	816	95	5
Arr. Tielt	528	97	2
Arr. Veurne	713	84	16
Autres arr. Flandre occidentale	193	94	6
Autres Provinces Belgique	2.124	94	6

Avec plus de 90% d'occupation à temps plein (tableau 37), l'emploi frontalier se démarque des caractéristiques générales des marchés de l'emploi locaux où le temps plein concerne plus ou moins 75% des travailleurs.

Tableau 38.

Répartition des frontaliers selon le temps de travail et le genre								
	Total (VA)		Temps plein (%)		Temps partiel (%)		H	F
	H	F	H	F	H	F		
Total	15.326	4.658	97	74	3	26	100	100
Hainaut	8.389	3.090	96	73	4	27		
Arr. Ath	264	72	99	82	///	18		
Arr. Charleroi	915	93	99	84	1	16		
Arr. Mons	1.383	698	97	78	3	22		
Arr. Mouscron	2.962	1.107	95	73	5	27		
Arr. Soignies	275	39	100	63	0	37		
Arr. Thuin	459	221	99	65	///	35		
Arr. Tournai	2.132	858	96	70	4	30		
Flandre occidentale	5.198	1.182	97	77	3	23		
Arr. Ieper	1.030	297	97	74	3	26		
Arr. Kortrijk	2.402	402	97	82	3	18		
Arr. Roeselare	650	166	98	82	2	18		
Arr. Tielt	482	47	99	84	///	16		
Arr. Veurne	470	243	92	67	8	33		
Autres arr. Flandre occidentale	165	28	98	74	///	26		
Autres Provinces Belgique	1.739	385	97	77	3	23		

Le tableau 38 nous précise que le temps partiel concerne 26% des femmes. Cela démarque également l'emploi frontalier des caractéristiques des marchés du travail belge puisqu'en Wallonie picarde, 56% des femmes sont occupés à temps partiel.

4.3. La répartition des frontaliers selon le diplôme

Tableau 39.

Répartition des frontaliers selon le diplôme						
	Total	Aucun diplôme et/ou certificat d'étude	BEPC-CAP-BEP	Baccalauréat	Etudes supérieures	
	(VA)	(%)	(%)	(%)	(%)	
Total	19.984	23	38	17	21	100
Hainaut	11.479	20	34	19	26	
Arr. Ath	336	18	28	18	37	
Arr. Charleroi	1.008	17	31	18	34	
Arr. Mons	2.081	9	29	25	36	
Arr. Mouscron	4.070	28	39	17	14	
Arr. Soignies	314	15	35	27	23	
Arr. Thuin	680	18	35	23	25	
Arr. Tournai	2.990	19	34	18	30	
Flandre occidentale	6.381	29	46	15	10	
Arr. Ieper	1.326	23	49	18	10	
Arr. Kortrijk	2.805	33	43	13	11	
Arr. Roeselare	816	26	52	15	7	
Arr. Tielt	528	33	46	14	6	
Arr. Veurne	713	27	46	20	7	
Autres arr. Flandre occidentale	193	18	46	17	18	
Autres Provinces Belgique	2.124	18	35	17	30	

La majorité des frontaliers français ne possèdent pas de diplôme de niveau secondaire supérieur (tableau 39). Près de quatre travailleurs frontaliers sur dix ont une certification technique ou professionnelle. Ce profil est plus élevé en Flandre occidentale qu'en Hainaut. Nous constatons également que le Nord du pays recrute davantage de personnes non certifiées que la province hennuyère. Cette dernière recourt nettement plus souvent à des diplômés du supérieur. Relevons que le profil des frontaliers de l'arrondissement de Mouscron s'apparente davantage à celui de Flandre occidentale qu'à celui du Hainaut.

Tableau 40.

Répartition des frontaliers selon le diplôme et le genre											
	Total		Aucun diplôme et/ou certificat d'étude		BEPC-CAP-BEP		Baccalauréat		Etudes supérieures		
	(VA)		(%)		(%)		(%)		(%)		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Total	15.326	4.658	24	19	42	27	17	19	17	34	100
Hainaut	8.389	3.090	22	17	38	24	19	20	21	40	
Arr. Ath	264	72	18	20	32	13	15	27	35	41	
Arr. Charleroi	915	93	18	8	32	20	18	23	32	50	
Arr. Mons	1.383	698	10	6	33	21	27	21	29	52	
Arr. Mouscron	2.962	1.107	29	27	43	31	16	19	12	24	
Arr. Soignies	275	39	16	///	38	///	26	///	21	///	
Arr. Thuin	459	221	24	8	41	21	20	28	14	45	
Arr. Tournai	2.132	858	21	15	39	20	18	16	23	48	
Flandre occidentale	5.198	1.182	29	29	48	39	15	18	8	15	
Arr. Ieper	1.030	297	22	27	52	35	18	20	7	18	
Arr. Kortrijk	2.402	402	34	31	44	34	13	17	9	18	
Arr. Roeselare	650	166	26	27	52	49	15	15	6	9	
Arr. Tielt	482	47	33	///	46	///	14	///	6	///	
Arr. Veurne	470	243	25	32	50	39	20	19	5	9	
Autres arr. Flandre occidentale	165	28	22	///	43	///	19	///	15	///	
Autres Provinces Belgique	1.739	385	20	12	39	19	16	20	25	49	

Dans le tableau 40, les données relatives aux diplômes, croisées avec le genre, montrent que les femmes frontalières sont davantage diplômées que les hommes et qu'elles sont nettement moins représentées dans les filières techniques BEPC- CAP- BEP. Ainsi, 34% des femmes ont un diplôme d'études supérieures contre 17% chez les hommes.

4.4. La répartition des frontaliers selon la nationalité

Tableau 41.

Répartition des frontaliers selon la nationalité				
	Total	Belges	Français	Autres
	(VA)	(%)	(%)	(%)
Total	19.984	13	83	4
Hainaut	11.479	17	79	4
Arr. Ath	336	14	85	1
Arr. Charleroi	1.008	28	67	5
Arr. Mons	2.081	32	62	6
Arr. Mouscron	4.070	6	89	5
Arr. Soignies	314	30	68	2
Arr. Thuin	680	27	71	2
Arr. Tournai	2.990	15	83	2
Flandre occidentale	6.381	5	95	0
Arr. Ieper	1.326	7	91	2
Arr. Kortrijk	2.805	5	89	6
Arr. Roeselare	816	3	93	4
Arr. Tielt	528	3	88	9
Arr. Veurne	713	6	92	2
Autres arr. Flandre occidentale	193	0	97	3
Autres Provinces Belgique	2.124	10	83	7

Si 83% des frontaliers sont de nationalité française, relevons que 13% d'entre eux sont des belges installés outre-Quévrain (tableau 41). Cette représentation est significativement différente selon la province (Hainaut : 79% - 17%, Flandre occidentale : 95% - 5%) ou l'arrondissement (Mons : 62% - 32%, Mouscron : 89% - 6%).

Tableau 42.

Répartition des frontaliers selon la nationalité et le genre										
	Total		Belges		Français		Autres		H	F
	(VA)		(%)		(%)		(%)			
	H	F	H	F	H	F	H	F		
Total	15.326	4.658	10	21	85	76	5	3	100	100
Hainaut	8.389	3.090	15	25	81	73	4	3		
Arr. Ath	264	72	10	29	90	70	0	1		
Arr. Charleroi	915	93	26	58	70	42	5	0		
Arr. Mons	1.383	698	30	37	64	60	6	3		
Arr. Mouscron	2.962	1.107	4	11	91	85	5	4		
Arr. Soignies	275	39	22	86	///	///	///	///		
Arr. Thuin	459	221	21	40	77	58	1	2		
Arr. Tournai	2.132	858	12	22	85	76	3	2		
Flandre occidentale	5.198	1.182	3	11	97	89	0	0		
Arr. Ieper	1.030	297	5	13	92	84	3	4		
Arr. Kortrijk	2.402	402	3	16	91	77	6	7		
Arr. Roeselare	650	166	3	6	94	91	4	3		
Arr. Tielt	482	47	///	///	88	86	///	///		
Arr. Veurne	470	243	7	6	92	93	2	2		
Autres arr. Flandre occidentale	165	28	0	0	97	100	3	0		
Autres Provinces Belgique	1.739	385	9	18	85	79	7	3		

Le tableau 42 montre qu'en Hainaut, parmi les femmes frontalières, 25% sont de nationalité belge alors que ça n'est le cas que pour 15% des hommes frontaliers.

4.5. La répartition des frontaliers selon la catégorie sociale

Les tableaux 43 et 44 fournissent des indications sur les fonctions exercées avec une distinction par genre. Les chiffres de ces tableaux sont à mettre en étroite relation avec les diplômes détenus par les frontaliers français.

Tableau 43.

La répartition des frontaliers selon la catégorie sociale						
	Total	Cadres, ingénieurs	Employés, cadres intermédiaires	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Non-salariés, autres
	(VA)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Total	19.984	9	28	31	30	3
Hainaut	11.479	9	35	28	25	3
Arr. Ath	336	21	26	31	20	3
Arr. Charleroi	1.008	19	29	33	18	1
Arr. Mons	2.081	13	46	23	14	4
Arr. Mouscron	4.070	4	27	30	37	2
Arr. Soignies	314	11	31	40	14	3
Arr. Thuin	680	8	31	31	26	4
Arr. Tournai	2.990	9	40	26	21	3
Flandre occidentale	6.381	4	16	36	43	2
Arr. Ieper	1.326	4	15	36	41	3
Arr. Kortrijk	2.805	4	14	35	45	2
Arr. Roeselare	816	///	12	41	44	///
Arr. Tielt	528	2	7	43	47	1
Arr. Veurne	713	2	31	26	37	4
Autres arr. Flandre occidentale	193	9	13	36	43	0
Autres Provinces Belgique	2.124	17	26	34	20	3

Dans le tableau 43, nous constatons que six travailleurs frontaliers sur dix ont un statut d'ouvrier, qu'il soit qualifié ou non, et que près d'un tiers ont un statut d'employé.

Les différences entre la Flandre occidentale et le Hainaut sont sensibles. Ainsi, on retrouve en Flandre occidentale 79% d'ouvriers (dont une majorité d'ouvriers non qualifiés) et 16% d'employés contre 53% d'ouvriers et 35% d'employés en Hainaut. A nouveau, relevons l'importance des ouvriers à Mouscron (67%).

Tableau 44.

La répartition des frontaliers selon la catégorie sociale et le genre												
	Total		Cadres, ingénieurs		Employés, professions intermédiaires		Ouvriers qualifiés		Ouvriers non qualifiés		Non salariés et autres	
	(VA)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Total	15.326	4.658	9	7	18	60	39	7	33	23	2	3
Hainaut	8.389	3.090	10	8	22	69	37	5	29	16	3	3
Arr. Ath	264	72	22	20	18	55	34	17	23	9	3	0
Arr. Charleroi	915	93	19	19	25	70	36	///	19	///	1	///
Arr. Mons	1.383	698	15	10	29	80	34	3	18	5	4	3
Arr. Mouscron	2.962	1.107	4	4	17	55	38	7	39	32	2	3
Arr. Soignies	275	39	11	///	24	///	46	///	16	///	2	///
Arr. Thuin	459	221	9	7	12	72	42	8	34	8	4	5
Arr. Tournai	2.132	858	10	9	25	78	35	3	27	8	3	3
Flandre occidentale	5.198	1.182	4	3	11	36	41	12	43	46	2	3
Arr. Ieper	1.030	297	4	5	10	33	44	10	40	45	2	6
Arr. Kortrijk	2.402	402	///	///	11	36	39	11	45	48	///	///
Arr. Roeselare	650	166	///	///	9	23	47	17	40	58	///	///
Arr. Tielt	482	47	///	///	8	4	45	20	45	68	///	///
Arr. Veurne	470	243	///	///	19	53	34	13	39	32	///	///
Autres arr. Flandre occidentale	165	28	///	///	6	54	41	0	43	43	///	///
Autres Provinces Belgique	1.739	385	16	20	19	58	40	8	22	14	///	///

Si l'on considère le groupe de frontaliers féminins, dans la province de Hainaut, nous les retrouvons à 69% parmi les employées et les cadres intermédiaires, et seulement 16% parmi les ouvrières non qualifiées (tableau 44). En Flandre occidentale, les chiffres donnent respectivement 36% et 46% pour les mêmes catégories.

4.6. La répartition des flux frontaliers selon l'origine géographique

Tableau 45.

Répartition des flux frontaliers selon l'origine géographique							
	Total	Roubaix-Tourcoing	Lille	Dunkerque, Flandre-Lys	Valenciennois	Sambre-Avesnois	Autres
	(VA)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Total	19.984	34	13	14	15	18	7
Hainaut	11.479	32	14	4	20	26	6
Arr. Ath	336	9	18	1	50	16	6
Arr. Charleroi	1.008	2	3	2	19	69	5
Arr. Mons	2.081	2	2	1	28	64	2
Arr. Mouscron	4.070	70	18	6	1	0	4
Arr. Soignies	314	3	5	0	21	62	9
Arr. Thuin	680	0	1	0	2	95	2
Arr. Tournai	2.990	23	22	2	39	2	12
Flandre occidentale	6.381	46	10	34	4	1	6
Arr. Ieper	1.326	16	14	62	2	1	4
Arr. Kortrijk	2.805	73	11	4	6	0	5
Arr. Roeselare	816	39	9	40	3	1	6
Arr. Tielt	528	55	11	11	13	0	11
Arr. Veurne	713	2	2	93	0	0	3
Autres arr. Flandre occidentale	193	10	8	68	4	0	9
Autres Provinces Belgique	2.124	13	18	11	21	21	16

Un tiers des frontaliers habitent la région de Roubaix-Tourcoing. Ils représentent respectivement 73% et 70% des frontaliers occupés à Courtrai et Mouscron. Vient ensuite la région Sambre-Avesnois, où habitent presque un travailleur frontalier sur cinq. Ceux-ci sont occupés à Thuin, à Charleroi et Mons.

Les arrondissements de Tournai, Ath et Mons occupent surtout des frontaliers venant de la région de Valenciennes. Enfin, les arrondissements du Nord de la Flandre occidentale occupent surtout des frontaliers venant des régions de Dunkerque et de Flandre-Lys.

Ces chiffres nous montrent que ce sont les flux de proximité qui prédominent.

4.7. Synthèse

Le profil des frontaliers qui résident en France et qui sont occupés en Belgique se caractérise globalement comme suit :

1. Plus de $\frac{1}{3}$ des frontaliers sont des hommes (ces derniers représentent 57,5% des salariés en Belgique).
2. Près d' $\frac{1}{3}$ des frontaliers ont moins de 30 ans.
3. Plus de 9 travailleurs sur 10 sont occupés à temps plein.
4. 8 travailleurs sur 10 sont occupés avec un contrat à durée indéterminée.
5. Près de 4 travailleurs sur 10 ont une certification de type professionnel ou technique.
6. 13 frontaliers sur 100 sont belges.
7. 6 travailleurs sur 10 sont des ouvriers, qualifiés ou non.
8. Dans tous les cas, ce sont des flux de proximité qui prédominent.

Les différences entre la Flandre occidentale et le Hainaut sont sensibles. Les nuances entre arrondissements ne le sont pas moins:

1. La proportion de jeunes est significativement supérieure à la moyenne à Mouscron.
2. La proportion de personnes non diplômées ou ayant une certification technique ou professionnelle est plus élevée en Flandre occidentale qu'en Hainaut.
3. La proportion de belges frontaliers est plus élevée dans la province hennuyère.
4. Les arrondissements de Mouscron, Courtrai et Tournai ont des flux frontaliers issus majoritairement de Roubaix-Tourcoing qui représentent le principal lieu de travail de la population ici analysée.

5. L'évolution des frontaliers français de 1999 à 2006 (source : INSEE)

5.1. La répartition des frontaliers français par territoire en 1999 et 2006

Tableau 46.

Evolution 1999 - 2006 des frontaliers français						
	V.A. 1999	V.A. 2006	Part du total en 1999 (%)	Part du total 2006 (%)		Evolution 1999-2006 en %
Total	14370	19.984	100,0	100,0		39,1
Hainaut	6286	11.479	43,7	57,4		82,6
Arr. Ath	231	336	1,6	1,7		45,5
Arr. Mons	1208	2081	8,4	10,4		72,3
Arr. Mouscron	2017	4.070	14,0	20,4		101,8
Arr. Tournai	1468	2990	10,2	15,0		103,7
Autres arr. Hainaut	1362	2.002	9,5	10,0		47,0
Flandre occidentale	4294	6.381	29,9	31,9		48,6
Arr. Ieper	798	1.326	5,6	6,6		66,2
Arr. Kortrijk	1911	2.805	13,3	14,0		46,8
Autres arr. Flandre occidentale	1585	2.250	11,0	11,3		42,0
Autres Provinces Belgique	3790	2.124	26,4	10,6		-44,0

La répartition des frontaliers français en 1999 était de 43,7% pour le Hainaut, 29,9% pour la Flandre occidentale et 26,4% pour les autres provinces de Belgique. En 2006, cette même classification nous donne respectivement 57,4%, 31,9% et 10,6%.

La croissance pour le Hainaut est de +82,6%, pour la Flandre occidentale de +48,6% et pour les autres régions du pays, la décroissance est de 44%.

5.2. Le profil du travailleur frontalier en Belgique en 1999 et 2006

Tableau 47.

Le profil du travailleur frontalier en Belgique - Comparaison 1999-2006 (unité: %)		
	1999	2006
Genre		
Homme	80	77
Femme	20	23
	100	100
Age		
<30 ans (%)	27	29
30-49 ans (%)	61	59
>50 ans (%)	12	12
	100	100
Temps de travail		
Temps plein	92	91
Temps partiel	8	9
	100	100
Contrat de travail		
CDI	78	81
CDD	9	9
Interim	7	7
Autre	6	3
	100	100
Diplôme		
Aucun certificat d'étude	28	23
BEPC-CAP-BEP	45	38
Baccalauréat	12	17
Etudes supérieures	15	21
	100	100
Catégorie sociale		
Ouvriers non qualifiés	30	30
Ouvriers qualifiés	33	31
Employés, cadres intermédiaires	19	28
Cadres, ingénieurs	6	9
Non-salariés, autres	4	3
Indéterminé	8	0
	100	100
Nationalité		
Belges	14	13
Français	82	83
Autres	4	4
	100	100
Secteur d'activités		
Industrie manufacturière (D)	45	43
Construction (F)	9	8
Commerce; répa. Automobile et d'art. domestiques (G)	12	13
Hôtels et restaurants (H)	2	3
Transports et communications (I)	6	6
Immobilier, location et services aux entr. (K)	13	13
Education (M)	2	2
Santé et action sociale (N)	5	7
Services collectifs, sociaux et personnels(O)	2	2
Autres secteurs	4	4
	100	100
Origine géographique		
Dunkerque, Flandre-Lys	14	14
Roubaix-Tourcoing	32	34
Lille	12	13
Valenciennois	18	15
Sambre-Avesnois	17	18
Autres	7	7
	100	100

Le tableau 47 montre que la part des femmes dans les flux frontaliers est en hausse, passant de 20% en 1999 à 23% en 2006.

Nous constatons aussi que la part des moins de 30 ans augmente.

Les frontaliers français sont davantage diplômés. Ils étaient 12% en 1999 à avoir le baccalauréat ; ils sont 17% en 2006. La part des frontaliers ayant un diplôme de l'enseignement supérieur est passée de 15% en 1999 à 21% en 2006.

La répartition des catégories sociales a évolué depuis 1999. Même si la part des ouvriers non qualifiés et qualifiés reste importante, celles des « Employés, cadres intermédiaires » et « Cadres, ingénieurs » sont passées respectivement de 19% à 28% et de 6% à 9% entre 1999 et 2006.

La part des frontaliers de nationalité belge se maintient.

L'emploi dans les secteurs « Industries manufacturières » et « Construction » diminue légèrement au profit des secteurs « Santé action sociale » et « Commerce ».

Les flux venant de Roubaix-Tourcoing, de Lille et de la Sambre avoisins croissent légèrement alors que ceux venant du valenciennois diminuent légèrement.

5.3. Le profil du travailleur frontalier sur l'arrondissement de Tournai en 1999 et 2006

Tableau 48.

Le profil du travailleur frontalier sur l'arrondissement de Tournai - Comparaison 1999-2006 (unité: %)		
	1999	2006
Genre		
Homme	66	71
Femme	34	29
	100	100
Age		
<30 ans (%)	25	30
30-49 ans (%)	63	59
>50 ans (%)	12	11
	100	100
Temps de travail		
Temps plein	89	88
Temps partiel	11	12
	100	100
Contrat de travail		
CDI	83	82
CDD	8	11
Interim	3	4
Autre	7	3
	100	100
Diplôme		
Aucun certificat d'étude	21	19
BEPC-CAP-BEP	39	34
Baccalauréat	14	18
Etudes supérieures	26	30
	100	100
Catégorie sociale		
Ouvriers non qualifiés	21	21
Ouvriers qualifiés	28	26
Employés, cadres intermédiaires	32	40
Cadres, ingénieurs	9	9
Non-salariés, autres	5	3
Indéterminé	6	0
	100	100
Nationalité		
Belges	21	15
Français	76	83
Autres	3	2
	100	100
Secteur d'activités		
Industrie manufacturière (D)	35	31
Construction (F)	7	6
Commerce; répa. Automobile et d'art. domestiques (G)	16	16
Hôtels et restaurants (H)	3	2
Transports et communications (I)	6	10
Immobilier, location et services aux entr. (K)	9	10
Education (M)	1	3
Santé et action sociale (N)	13	13
Services collectifs, sociaux et personnels(O)	5	3
Autres secteurs	5	5
	100	100
Origine géographique		
Dunkerque, Flandre-Lys	2	2
Roubaix-Tourcoing	23	23
Lille	22	22
Valenciennois	43	39
Sambre-Avesnois	2	2
Autres	9	12
	100	100

L'évolution dans l'arrondissement de Tournai montre :

- Un renforcement de la gent masculine (mais la représentation féminine reste très au-dessus du taux belge).
- Une forte croissance des moins de 30 ans.
- Une légère baisse des prestations à temps plein et une croissance des contrats CDD et intérimaires.
- Un renforcement des diplômés baccalauréat et supérieur.
- Un plus grand nombre d'employés.
- Une baisse dans le secteur industriel compensée par une hausse dans les secteurs « Transports et communication » et « Services aux entreprises » (intérim et titres services).
- Une baisse des flux issus du valenciennois contrebalancée par des flux issus de régions non limitrophes.

5.4. Le profil du travailleur frontalier sur l'arrondissement de Mouscron en 1999 et 2006

Tableau 49.

Le profil du travailleur frontalier sur l'arrondissement de Mouscron - Comparaison 1999-2006 (unité: %)		
	1999	2006
Genre		
Homme	75	73
Femme	25	27
	100	100
Age		
<30 ans (%)	35	34
30-49 ans (%)	56	58
>50 ans (%)	9	8
	100	100
Temps de travail		
Temps plein	89	89
Temps partiel	11	11
	100	100
Contrat de travail		
CDI	80	79
CDD	8	9
Interim	6	9
Autre	6	3
	100	100
Diplôme		
Aucun certificat d'étude	28	28
BEPC-CAP-BEP	45	39
Baccalauréat	12	17
Etudes supérieures	16	14
	100	100
Catégorie sociale		
Ouvriers non qualifiés	33	37
Ouvriers qualifiés	31	30
Employés, cadres intermédiaires	22	27
Cadres, ingénieurs	4	4
Non-salariés, autres	4	2
Indéterminé	6	0
	100	100
Nationalité		
Belges	13	6
Français	82	89
Autres	5	5
	100	100
Secteur d'activités		
Industrie manufacturière (D)	47	47
Construction (F)	12	7
Commerce; répa. Automobile et d'art. domestiques (G)	11	13
Hôtels et restaurants (H)	2	3
Transports et communications (I)	5	5
Immobilier, location et services aux entr. (K)	9	13
Education (M)	3	1
Santé et action sociale (N)	8	7
Services collectifs, sociaux et personnels(O)	2	3
Autres secteurs	1	2
	100	100
Origine géographique		
Dunkerque, Flandre-Lys	6	6
Roubaix-Tourcoing	67	70
Lille	20	18
Valenciennois	3	1
Sambre-Avesnois	1	0
Autres	4	4
	100	100

L'évolution sur l'arrondissement de Mouscron montre :

- Une faible hausse de la représentation féminine.
- Une stagnation du poids des jeunes (mais celui-ci est nettement plus élevé que la moyenne belge).
- Un maintien de l'importance des contrats CDI.
- Une hausse des détenteurs du baccalauréat au détriment des certificats techniques. La part des diplômés du supérieur est en baisse et les non diplômés plafonnent.
- Une hausse sensible des ouvriers non qualifiés, employés et cadres.
- Une baisse importante de travailleurs frontaliers de nationalité belge (13% en 1999 et 6% en 2006) au profit de travailleurs frontaliers de nationalité française (82% en 1999 et 89% en 2006).
- Un maintien du taux fort élevé des travailleurs occupés dans le secteur manufacturier et de nombreuses variations dans l'importance des autres secteurs. Notons la hausse dans les secteurs «Commerce» et des «Services aux entreprises».
- Une croissance des flux de proximité Roubaix – Tourcoing et une baisse de ceux venant de Lille et Valenciennes.

5.5. Le profil du travailleur frontalier sur l'arrondissement de Mons en 1999 et 2006

Tableau 50

Le profil du travailleur frontalier sur l'arrondissement de Mons - Comparaison 1999-2006 (unité: %)		
	1999	2006
Genre		
Homme	72	67
Femme	28	33
	100	100
Age		
<30 ans (%)	19	27
30-49 ans (%)	67	59
>50 ans (%)	14	14
	100	100
Temps de travail		
Temps plein	90	90
Temps partiel	10	10
	100	100
Contrat de travail		
CDI	80	81
CDD	8	11
Interim	3	4
Autre	9	4
	100	100
Diplôme		
Aucun certificat d'étude	13	9
BEPC-CAP-BEP	41	29
Baccalauréat	21	25
Etudes supérieures	26	36
	100	100
Catégorie sociale		
Ouvriers non qualifiés	13	14
Ouvriers qualifiés	30	23
Employés, cadres intermédiaires	34	46
Cadres, ingénieurs	10	13
Non-salariés, autres	8	4
Indéterminé	5	0
	100	100
Nationalité		
Belges	39	32
Français	56	62
Autres	6	6
	100	100
Secteur d'activités		
Industrie manufacturière (D)	35	28
Construction (F)	9	9
Commerce; répa. Automobile et d'art. domestiques (G)	15	14
Hôtels et restaurants (H)	3	2
Transports et communications (I)	6	5
Immobilier, location et services aux entr. (K)	7	11
Education (M)	4	6
Santé et action sociale (N)	12	15
Services collectifs, sociaux et personnels(O)	2	3
Autres secteurs	7	9
	100	100
Origine géographique		
Dunkerque, Flandre-Lys	1	1
Roubaix-Tourcoing	1	2
Lille	2	2
Valenciennois	38	28
Sambre-Avesnois	55	64
Autres	3	2
	100	100

Des tendances globales se retrouvent ici : augmentation de la part des jeunes, des femmes, des professions intermédiaires et des personnes diplômées du supérieur.

Nous noterons, au niveau sectoriel, un net recul des emplois dans l'industrie et une hausse au sein des secteurs « Services aux entreprises » et « Santé et action sociale ». Cette évolution trouve fort probablement son origine dans l'évolution des activités économiques sur le territoire.

Au niveau de l'origine des frontaliers : les flux partant de Sambre-Avesnois, déjà majoritaires en 1999, s'intensifient au détriment de ceux venant de Valenciennes.

Enfin, l'arrondissement de Mons se caractérise par une part importante de frontaliers de nationalité belge. Cette proportion tend toutefois à diminuer sur la période observée tout en restant bien au-dessus des proportions observées dans les autres secteurs.

5.6. Le profil du travailleur frontalier sur l'arrondissement de Courtrai en 1999 et 2006

Tableau 51

Le profil du travailleur frontalier sur l'arrondissement de Courtrai - Comparaison 1999-2006 (unité: %)		
	1999	2006
Genre		
Homme	90	87
Femme	10	14
	100	100
Age		
<30 ans (%)	28	23
30-49 ans (%)	64	65
>50 ans (%)	8	12
	100	100
Temps de travail		
Temps plein	97	95
Temps partiel	3	5
	100	100
Contrat de travail		
CDI	84	85
CDD	5	5
Interim	10	8
Autre	1	2
	100	100
Diplôme		
Aucun certificat d'étude	36	33
BEPC-CAP-BEP	49	43
Baccalauréat	10	13
Etudes supérieures	6	11
	100	100
Catégorie sociale		
Ouvriers non qualifiés	47	45
Ouvriers qualifiés	35	35
Employés, cadres intermédiaires	9	14
Cadres, ingénieurs	2	4
Non-salariés, autres	1	2
Indéterminé	6	0
	100	100
Nationalité		
Belges	6	5
Français	87	89
Autres	6	6
	100	100
Secteur d'activités		
Industrie manufacturière (D)	58	59
construction (F)	6	7
commerce; répa. Automobile et d'art. domestiques (G)	13	13
Hôtels et restaurants (H)	1	1
Transports et communications (I)	4	4
Immobilier,location et services aux entr. (K)	15	12
Education (M)	0	0
Santé et action sociale (N)	1	0
Services collectifs, sociaux et personnels(O)	1	1
Autres secteurs	1	1
	100	100
Origine géographique		
Dunkerque, Flandre-Lys	3	4
Roubaix-Tourcoing	74	73
Lille	13	11
Valenciennois	5	6
Sambre-Avesnois	1	0
Autres	5	5
	100	100

La situation a relativement peu changé à Courtrai entre 1999 et 2006. Des évolutions semblables à celles des autres arrondissements sont généralement observées : davantage de femmes, d'employés et de cadres intermédiaires notamment.

Toutefois, à contrecourant des observations faites par ailleurs, la population des frontaliers tend à « vieillir » : les plus de 50 ans augmentent alors que les moins de 30 ans diminuent.

5.7. Le profil du travailleur frontalier sur l'arrondissement d'Ypres en 1999 et 2006

Tableau 52

Le profil du travailleur frontalier sur l'arrondissement d'Ypres - Comparaison 1999-2006 (unité: %)		
	1999	2006
Genre		
Homme	83	78
Femme	17	22
	100	100
Age		
<30 ans (%)	33	28
30-49 ans (%)	58	60
>50 ans (%)	9	12
	100	100
Temps de travail		
Temps plein	91	92
Temps partiel	9	8
	100	100
Contrat de travail		
CDI	80	78
CDD	9	8
Interim	11	11
Autre	1	3
	100	100
Diplôme		
Aucun certificat d'étude	34	23
BEPC-CAP-BEP	48	49
Baccalauréat	11	18
Etudes supérieures	8	10
	100	100
Catégorie sociale		
Ouvriers non qualifiés	46	41
Ouvriers qualifiés	32	36
Employés, cadres intermédiaires	11	15
Cadres, ingénieurs	3	4
Non-salariés, autres	1	3
Indéterminé	7	0
	100	100
Nationalité		
Belges	7	7
Français	89	91
Autres	3	2
	100	100
Secteur d'activités		
Industrie manufacturière (D)	42	52
Construction (F)	12	7
Commerce; répa. Automobile et d'art. domestiques (G)	13	10
Hôtels et restaurants (H)	4	4
Transports et communications (I)	9	6
Immobilier, location et services aux entr. (K)	16	15
Education (M)	1	1
Santé et action sociale (N)	1	1
Services collectifs, sociaux et personnels(O)	0	1
Autres secteurs	2	3
	100	100
Origine géographique		
Dunkerque, Flandre-Lys	65	62
Roubaix-Tourcoing	18	16
Lille	10	14
Valenciennois	1	2
Sambre-Avesnois	0	1
Autres	5	4
	100	100

Ypres connaît des évolutions assez contrastées par rapport aux arrondissements comme Mons ou Tournai. Tout comme à Roulers, la population des frontaliers semble « vieillissante ». Contrairement aux arrondissements wallons, la part des emplois dans l'industrie, au sein de la population des frontaliers, est en nette augmentation.

6. Conclusions

Nous reprenons ici les éléments que l'on retrouve dans l'«Etude sur les flux frontaliers franco-belges » qui restent d'actualité (initiative d'EuresChannel - mai 2004).

6.1. Réflexion sur les logiques pouvant amener des personnes à se positionner comme transfrontalier

Choisir le statut transfrontalier, dans le contexte légal régissant aujourd'hui les Etats au sein de la Communauté européenne, amène toujours la personne à vivre dans une situation à risques plus élevés que si elle avait décidé de travailler dans son pays.

La coordination des législations nationales, plutôt que leur harmonisation, a pour conséquence que le frontalier (français ou belge) ne peut pas toujours faire valoir ses droits dans le pays où il travaille. Cette réalité donne lieu à des obstacles de différentes natures (voir brochure : «Le travail frontalier : parcours d'obstacles » www.eureschannel.org).

Au vu des chiffres et de la photographie obtenus sur les flux frontaliers franco-belges dans la zone Hainaut - Flandre occidentale et Nord de la France, quelques logiques dans lesquelles s'inscrivent les flux frontaliers peuvent se dessiner.

On peut constater que l'impact des flux frontaliers en France est plutôt marginal, tandis qu'il représente une composante non négligeable pour certains bassins d'emplois belges.

6.1.1. Le revenu des travailleurs

Dans la zone frontalière, l'article 11 § 2.c de la convention fiscale franco-belge de 1964 est d'application. Cet article dérogatoire prévoit que le frontalier doit être assujéti au régime fiscal du pays de résidence au lieu de celui de son pays de travail. Cet article est très favorable pour le frontalier français travaillant en Belgique, et ce, d'autant plus que les salaires nets imposables en Belgique sont très souvent plus élevés qu'en France. De plus, les cotisations sociales du salarié y sont moins importantes.

L'évolution des flux frontaliers de ces dernières années sur la région s'explique en grande partie pour ces raisons.

6.1.2. Les zones urbaines transfrontalières

Il s'agit d'un tissu urbain franco-belge continu comme entre Tourcoing et Mouscron, Comines France et Comines Belgique ou encore Menin et Halluin par exemple. Ces zones ont une histoire commune et le passage de la frontière est devenu naturel.

Les flux frontaliers ne concernent pas seulement l'emploi, mais aussi la vie quotidienne dans sa globalité. Aussi est-il tout à fait logique qu'il existe souvent dans ces zones une histoire socio-économique commune.

Le cas le plus marquant concerne la zone de Roubaix – Tourcoing – Mouscron – Courtrai avec une activité textile commune.

La proximité géographique et l'histoire commune de cette sous-région expliquent qu'aujourd'hui encore c'est à cet endroit que les flux sont les plus importants.

6.1.3. Les activités économiques et le marché de l'emploi

Le développement de l'emploi est à mettre en rapport avec l'activité économique. L'importance de l'emploi industriel en Flandre occidentale et sur l'arrondissement de Mouscron favorise la venue des travailleurs du Nord-Pas de Calais. Le marché de l'emploi s'ouvrira d'autant plus facilement vers l'autre côté de la frontière s'il existe des emplois à pourvoir, s'il y a un accès facile entre le bassin d'emploi et s'il existe une réserve transfrontalière d'emplois potentiels avec des qualifications correspondant à la demande.

Les zones du Nord exportant le plus de main d'œuvre sont également celles où le taux de chômage est le plus élevé.

Il est à relever que cette offre de main d'œuvre est en concurrence avec les demandes d'emploi et ce sur un éventail de qualifications très large. Cette tendance se reflète en particulier dans les arrondissements hennuyers. Les publics les moins qualifiés connaissent la concurrence la plus forte.

6.1.4. Les pénuries en qualification

Cette partie parle du manque de diplômés dans un certain nombre de disciplines (certains métiers liés à la maintenance industrielle, à l'électromécanique, ou encore des métiers scientifiques). Cette pénurie existe et fluctue suivant la conjoncture et elle est continue pour un certain nombre de métiers précis avec souvent des profils pointus. Le fait d'ouvrir le marché vers d'autres bassins augmente les chances des entreprises de trouver la personne pour l'emploi à pourvoir. De plus, le département du Nord dispose d'un réseau de formation relativement dense et plus diversifié qu'en Wallonie picarde et ce tenant compte des populations respectives. Les possibilités de recruter de la main d'œuvre avec des qualifications plus pointues augmentent ainsi sensiblement.

Il est à noter que la Flandre occidentale se rapproche de la situation hennuyère. Elle connaît également des pénuries en qualification; la connaissance de la langue restant un obstacle important.

6.1.5. Les Français suivant leur scolarité dans la zone frontalière

La connaissance préalable du territoire outre-frontière est un élément facilitateur dans l'engagement d'une recherche d'emploi dans la même zone.

Les établissements d'enseignement secondaire et supérieur en Région wallonne sont fréquentés par une population importante venant de toutes les régions de France. Dans les filières techniques et professionnelles et au travers de formation et de stage, ces étudiants ont l'occasion d'approcher la réalité du marché de l'emploi local.

L'enseignement supérieur draine également une importante population française, notamment dans le secteur paramédical, sur la région de Tournai et Mouscron.

Suite à une décision politique récente, l'accès aux études supérieures en Wallonie sera limité à 30% d'étudiants français dans certaines disciplines.

Il faut constater que les flux de la Belgique vers des écoles et des universités en France sont dérisoires.

6.1.6. L'implantation de Belges de l'autre côté de la frontière

Un certain nombre de Belges se sont installés en France tout en maintenant leur travail en Belgique. Un frontalier français sur six est belge. Cette migration accentue le flux de frontaliers français.

Par ailleurs, les Belges frontaliers français sont peu nombreux à venir travailler en Flandre mais sont davantage présents en province de Hainaut et particulièrement dans les arrondissements de Mons et Soignies, en habitant dans les zones vertes de l'Avesnois.

6.1.7. La présence du service de placement spécialisé dans l'emploi frontalier

Il existe des organismes qui se sont spécialisés dans la recherche d'emploi de l'autre côté de la frontière.

Une des initiatives la plus marquante est le réseau EuresChannel qui traite tous les aspects du travail transfrontalier. Les services publics de l'emploi et les partenaires sociaux répondent sur mesure à des questions concrètes du client. Ce client peut être un demandeur d'emploi, un travailleur transfrontalier ou un employeur. Les conseils offerts par EuresChannel concernent aussi bien l'échange d'offres d'emploi et de CV que la réponse à des questions juridiques concernant le droit du travail, la sécurité sociale et la fiscalité.

Les quinze dernières années, les bureaux d'intérim belges ont élargi avec succès leurs champs de recrutement dans le Nord de la France

6.1.8. Les législations de chômage

En Belgique, des allocations de chômage sont octroyées en cas d'inactivité après la sortie des études; ce n'est pas le cas en France.

Dans l'hexagone, les allocations de chômage sont limitées dans le temps; ce n'est pas d'application en Belgique. Cela peut induire des comportements différents sur le marché de l'emploi.

6.2. Réflexions complémentaires

Ces remarques et considérations restent bien évidemment d'actualité. Les discussions qui ont précédé la révision de la convention de 1964 et les commentaires qu'en a diffusés la presse ont eu un effet non négligeable dans l'évolution du nombre de frontaliers ces toutes dernières années.

On peut penser qu'un effet d'aubaine ayant disparu, on connaîtra à l'avenir des flux plus limités.

6.2.1. Notion de travailleur frontalier

Il est indispensable de resituer cette évolution dans le contexte de la construction européenne, du développement de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et des différents statuts qui existent pour les travailleurs occupés en Belgique qui ne résident pas sur le sol belge.

La notion même de travailleur frontalier a fortement évolué suite à la construction européenne, avec la suppression des frontières et les dispositifs mis en œuvre pour faciliter les flux frontaliers et entre les pays d'Europe.

En quoi se distingue un travailleur frontalier d'un travailleur habitant et occupé en Belgique ? Certainement pas sa nationalité, puisque parmi les frontaliers, il y a des belges et parmi notre population active occupée, nous retrouvons des français habitant notre territoire. Pas uniquement non plus le fait d'être résident en France et de travailler en Belgique. En effet, avec la libre circulation des biens, services et marchandises, vous avez aujourd'hui bon nombre de sociétés belges ou françaises qui décrochent un contrat de l'autre côté de la frontière. Vous avez en outre des sociétés françaises ou belges spécialisées dans des niches d'activité qui font défaut de l'autre côté de la frontière. Enfin, vous avez du personnel détaché qui travaille en dehors de son pays parfois pendant de très longues périodes sans pour autant être répertorié comme travailleur du pays de résidence.

Dès lors, il y a lieu de bien circonscrire notre public en précisant qu'il s'agit de personnes habitant sur le sol français occupées par une activité professionnelle sur le sol belge. L'employeur est répertorié en Belgique et la personne se déplace régulièrement entre son domicile et son lieu de travail.

Il y a lieu de relever que cette libre circulation n'est pas encore réelle pour tous. Ainsi, pour un demandeur d'emploi, il n'est toujours pas possible de choisir librement une formation hors du territoire. Par ailleurs, les systèmes d'imposition et de cotisation sociale restent très différents, ainsi les résidents français occupés en Belgique ont bénéficié durant de nombreuses années de plus-values financières par le simple fait de ces différences de législation. Ceci explique l'implantation de nombreux belges occupés en Belgique sur le sol français.

6.2.2. L'Eurométropole Lille - Kortrijk - Tournai : un bassin de vie et d'emploi

Si pendant des siècles les flux de personnes et de marchandises entre pays riverains étaient strictement contrôlés, l'ouverture des frontières a renversé complètement la problématique et l'on constate que des cités proches mais séparées par cette frontière développent des synergies pour devenir, comme sur notre territoire, un bassin de vie et d'emploi. L'emploi frontalier est maintenant un indicateur de cette construction qui permet à la Wallonie picarde de se positionner.

Pour bon nombre de résidents belges et français proches de la frontière, le bassin de vie est une réalité qui a devancé les décisions politiques. Que ce soit au niveau commercial, scolaire ou des loisirs, ce sont, chaque semaine, des milliers d'habitants qui franchissent la frontière.

6.2.3. Les obstacles à lever

L'accord entre la Belgique et la France sur l'avenant à la convention fiscale de 1964 est très important, car il enlève une source de discrimination fiscale qui pénalisait très fortement les demandeurs d'emploi belges des communes limitrophes de la frontière. L'harmonisation sociale et fiscale entre nos deux pays est cependant loin d'être aboutie. Il existe aujourd'hui encore de nombreux obstacles ou avantages à aller travailler de l'autre côté de la frontière. Citons ainsi : les différences de salaire entre les deux régions, le non accès aux mêmes avantages lors de la prépension, ...

Pour que cette région puisse devenir un bassin d'emploi dans lequel les travailleurs et employeurs prospectent sans a priori, il est nécessaire de lever les obstacles et d'harmoniser les législations sociales et fiscales.

L'évolution du profil des travailleurs frontaliers est certainement un indicateur du développement de ce bassin.

6.2.4. L'évolution du nombre de travailleurs et du profil des frontaliers belges occupés en France

Nous avons malheureusement bien peu de données à ce niveau. Nous connaissons le nombre total de personnes concernées et certaines données personnelles comme l'âge et le genre. Malheureusement, les données sur le lieu de résidence ne sont pas utilisables et nous n'avons pas d'information sur les lieux d'occupation et les secteurs d'activité. Dès lors, nous ne pouvons qu'enregistrer l'évolution globale qui montre depuis quelques années une stagnation après une forte baisse des effectifs.

Cette situation est bien évidemment la conséquence du peu d'attractivité du marché de l'emploi français ces dernières décennies vues les différences de législation sociale et fiscale des deux pays. En outre, les échelles salariales pour les ouvriers en France sont très généralement en deçà de celles de la Belgique.

7. Synthèse de l'étude

L'estimation du nombre de résidents de France travaillant en Hainaut et en Flandre occidentale varie selon les sources.

Ils seraient 28 304 selon les données de l'ONSS en 2008 : 17 168 en Hainaut et 11 136 en Flandre occidentale.

C'est dans l'arrondissement de Mouscron que le flux de travailleurs venant de France est le plus important avec 4 834 travailleurs, soit 17,1% des travailleurs résidant en France et travaillant en Belgique (voir tableau 2). Suivent ensuite Courtrai (16,5%), Tournai (14,7%) et Mons (11, 6%).

Près d'un emploi sur cinq à Mouscron est occupé par un résident de France. Au sein de l'industrie manufacturière mouscronnoise, ce rapport est d'un emploi sur trois (voir tableau 15).

L'emploi transfrontalier ne se répartit pas de manière uniforme dans tous les secteurs. Ainsi sur l'ensemble du territoire considéré, l'emploi transfrontalier se concentre d'abord dans l'industrie manufacturière. Ce seul secteur représente 50% des emplois occupés par des résidents de France. Viennent ensuite les secteurs « Activités de services administratifs et de soutien » et « Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles » (avec respectivement 10,2% et 9,5%).

Toutefois, tous les arrondissements ne connaissent pas la même répartition de leurs travailleurs transfrontaliers. Par exemple, le secteur « Industries manufacturières » est davantage représenté au sein des salariés venus de France dans les arrondissements de Courtrai, Roulers et Tielt ; le secteur « Santé humaine et action sociale » à Mons et la « Construction » à Ath (voir notamment tableau 6).

Ces emplois seraient occupés, selon les données de l'INSEE, par une majorité d'hommes (75%) et de travailleurs relativement jeunes (un tiers ont moins de 30 ans). Quatre travailleurs frontaliers sur dix ont une certification professionnelle ou technique et 13% sont de nationalité belge. La plupart des frontaliers occupent des emplois à temps plein (9/10) et à contrat à durée indéterminée (8/10).

La plupart des flux transfrontaliers domicile-travail sont des flux de proximité (tableau 45).

Le nombre de résidents de France travaillant en Belgique augmente depuis de nombreuses années. Entre 1999 et 2006, il aurait augmenté de 40%. C'est en Hainaut que la croissance a été la plus forte, soit une augmentation de 82,6% (voir tableau 46).

Plusieurs facteurs ont collaboré à cette évolution (voir point 6), dont notamment un différentiel salarial exacerbé par une législation fiscale favorable aux flux de la France vers la Belgique. Cette situation devrait changer suite à l'avenant à la convention fiscale entre les deux pays, datant du 12 décembre 2008. L'essentiel des conséquences sur les flux entre la France et la Belgique devrait être constaté à partir du premier janvier 2012 (voir préambule).

Réalisation : C.S.E.F. Tournai-Ath-Lessines avec la collaboration du C.S.E.F. de Mouscron-Comines

Production : Eureschannel

Conception et rédaction de l'étude : Marc Myle

Réalisation des tableaux et des graphiques : Sandrina Gossart

Comité de lecture : Marie Ugille, William Watelet, Thierry Van Den Heede

Sources de données : Office National de la Sécurité Sociale (Belgique) et Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (France)

C.S.E.F. de Tournai-Ath-Lessines

Rue Childéric 53 – 7500 Tournai

Tél. : 069/88 28 60 – Fax : 069/88 28 23

e-mail : csef@honet.be

Site internet du C.S.E.F. : <http://www.cseftournai-ath-lessines.be>

Passeport pour l'emploi : <http://www.petales.be>

C.S.E.F. de Mouscron-Comines

Rue du Midi 17 – 7700 Mouscron

Tél. : 056/85 58 37 – Fax : 056/85 58 79

www.csef-mouscron-comines.be

Eureschannel